

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 8 avril 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO (1896-1899)

Épisode précédent :

[Société des Houillères de Kébao \(1888-1895\)](#) : Jean Dupuis, fondateur.



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO

Société anonyme

constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> PORTEFIN, notaire à Paris, le 13 janvier 1896

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

CAPITAL SOCIAL : TROIS MILLIONS DE FRANCS  
divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR



ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Paris, le 15 février 1896  
Un administrateur (à gauche) : Émile Cugnin  
Un administrateur (à droite) : Edmond Boutan  
Impr. G. Richard, 7, rue Cadet, Paris

---



[Coll. Olivier Galand](#)  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO  
*Idem*  
Un administrateur (à gauche) : ?  
Un administrateur (à droite) : Remaury

---

KEBAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1896)

Le courrier anglais nous a apporté des nouvelles de la Société de Kébao dont la situation est, comme on le sait, des plus critiques.

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 24 décembre dernier et a voté la liquidation de la société.

À ce moment, tout semblait perdu et l'on parlait de liquidation judiciaire ; mais les principaux actionnaires ont reconstitué une nouvelle société au capital de 2 millions, ce qui va permettre de continuer l'exploitation.

M. Portal est conservé à la tête de l'entreprise et revient au Tonkin.

De grandes économies sont décidées et frapperont principalement le personnel: 17 employés vont être remerciés et il est probable aussi que le nombre des ingénieurs, qui est de six, non compris le directeur, va être réduit.

On a fait observer qu'à Hone-gay, où les extractions se font en plein, deux ingénieurs suffisaient pour le travail.

---

PETITE REVUE FINANCIÈRE  
Société nouvelle de Kébao  
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1896)

L'assemblée générale constitutive de la nouvelle Société des mines de Kébao a eu lieu le 27 janvier.

D'après les statuts définitivement établis, le capital social est fixé à 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune. La société reconstituée est libre de toute dette et dispose d'un fonds de roulement de 1 million de francs.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, 6 % d'intérêt sur le capital réalisé et non amorti. Sur l'excédent, il sera prélevé 5 % pour le conseil d'administration. Le surplus sera réparti dans la proportion de 40 % aux actions et 60 % l'ancienne Société de Kébao en liquidation.

---

Pierre Roussellier  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1896)

M. Pierre Roussellier, sous-ingénieur aux mines de Bessèges, vient de partir avec M. Portal comme ingénieur de l'extérieur aux mines de Kébao (Tonkin).

Il sera chargé, notamment, d'installation d'usines à aggloméré à Kébao et à Hong-Kong.

L'affaire paraît appelée maintenant à un important développement.

---

KEBAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1896)

L'assemblée générale de cette société, réunie le 24 décembre, a prononcé la dissolution de la société, et nomme liquidateurs: MM. Bergaud, li et Monvoisin avec pouvoirs spéciaux pour procéder à la reconstitution de la société nouvelle de l'actif social en échange d'une participation aux bénéfices.

À côté des liquidateurs, l'assemblée a placé une commission d'actionnaires chargée de donner son avis sur les conditions dans lesquelles se fera cette reconstitution, et sur les opérations de la liquidation en général.

Les commissaires nommés ont été : MM. Gugin, Guieu et Lachèvre.

Du rapport présenté par le conseil d'Administration, nous extrayons le passage suivant relatif à la société nouvelle en formation :

« Les conditions de cette souscription ont été singulièrement modifiées et améliorées depuis quelques jours.

En effet, les titulaires des créances exigibles au début de janvier prochain, soit 400.000 fr., se sont engagés à employer en souscription aux nouvelles actions, les sommes qui leur seraient remboursées à l'échéance.

D'autre part, notre principal créancier, la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin, a déclaré, sous réserve d'approbation par son assemblée extraordinaire, qu'elle accepterait des actions de la société nouvelle en paiement de sa créance montant à 1.500.000 fr. environ,

La société projetée se présenterait donc de la manière suivante:

Capital 3.000.000 de francs, divisés en 30.000 actions de 100 francs, dont :

11.000 environ, souscrites en espèces et par privilège par les anciens actionnaires ou porteurs de parts de fondateur de Kébao. (Ce chiffre est aujourd'hui atteint).

4.000 souscrites en espèces par nos créanciers ;

et 15.000 remises à la Compagnie du Tonkin en paiement de sa créance.

La répartition des bénéfices entre la nouvelle société et l'ancienne resterait, d'ailleurs, telle quelle a été indiquée dans notre circulaire du 27 novembre, à savoir :

1° 5 % pour la réserve légale ;

2° Somme nécessaire pour fournir 6 % à titre d'intérêts au capital réalisé et non amorti ;

3° Somme nécessaire pour l'amortissement du capital en trente deux années.

Sur le surplus, 5 % au conseil d'administration ;

Et enfin, sur le solde :

40 % aux actions.

Et 60 % à la Société Kébao en liquidation.»

La nouvelle société, affranchie de toute dette, et réalisant de ce chef une économie de plus de 1.000.000 de francs par an, profitant des installations considérables et de l'organisation de sa devancière, et entrant en exploitation dès sa formation, semble donc se présenter dans des conditions très favorables.

---

Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin  
(*Paris-Capital*, 19 février 1896)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée générale le 20 janvier, ont prononcé la dissolution et la mise en liquidation de la société, mais pour le cas seulement où la nouvelle Société de Kébao viendrait à être constituée définitivement. M. Dumoulin a été nommé liquidateur.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à souscrire 45.000 actions de la Société nouvelle de Kébao en formation, soit la moitié du nouveau capital. Les actions souscrites seront réparties aux actionnaires de la Compagnie du Tonkin dans la proportion de 2 1/3 actions Kébao nouvelles pour 1 action de la Compagnie du Tonkin.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 février et 15 mars 1896)

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Société de Kébao a eu lieu le 27 janvier dernier et la deuxième le 3 courant. Dans cette dernière réunion MM. [Marie-Louis] de Vergès [Assurances La Providence, anc. adm. de la Cie comm. et ind. du Tonkin absorbée par la Société nouvelle de Kébao], Pierre Aubry [Aubry, Fould

et Cie, banquiers à Paris], [Edmond] Boutan <sup>1</sup>, Chalmeton <sup>2</sup>, [Émile] Cugnin <sup>3</sup> et [H.] Remaury ont été nommés administrateurs.

MM. R[ené] de Matharel [1859-1918][Originaire de Ravenne (Puy-de-Dôme), il devient administrateur de la Société générale en 1906] et [Édouard Champagne] de Labriolle [chef de comptabilité, ancien administrateur de la Cie commerciale et industrielle du Tonkin] ont été désignés pour être commissaires des comptes pour le premier exercice, prenant fin au 31 décembre 1896.

La société se trouve avoir un capital de 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 francs chacune et défalcation faite du prix d'acquisition des apports de l'ancienne société, elle dispose d'un fonds de roulement de 1 million de francs environ.

D'après les statuts, il sera sur les bénéfices nets annuels, attribue 5 % à la réserve, 6 % d'intérêt sur le capital réalisé et non amorti, somme suffisante pour l'amortissement des actions en 32 ans et le surplus, après prélèvement de 5 % pour le conseil d'administration sera réparti dans la proportion suivante :

- 40 % aux actions de la nouvelle société ;
- 60 % à la liquidation de l'ancienne société. [...]

---

Société Nouvelle de Kébao  
Société anonyme au capital de trois millions de francs  
Siège social, 19, avenue de l'Opéra, Paris  
Constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1896)

Cette société a pour fondateur M. Pierre-Alfred-Eugène-Félix Aubry, banquier, demeurant à Paris, 1, avenue d'Antin.

Elle a pour objet : L'exploitation agricole, commerciale, minière et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin) ; toutes opérations de vente, d'achat, d'échange, de constructions ou autres pouvant se rapporter à cette exploitation, et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales, financières et autres, en Indo-Chine et en Extrême-Orient, directement ou en s'intéressant à toutes sociétés ou participations, ou de toute autre manière.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

L'ancienne Société de Kébao dissoute suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 1895, représentée par ses liquidateurs, a fait apport à la nouvelle société, de tous ses biens immobiliers et mobiliers, contre lesquels il lui a été attribué une part de 60 % dans les bénéfices nets de la nouvelle société, lesdits

---

<sup>1</sup> Edmond Boutan (6 février 1848 à Foix-15 février 1901 à Paris) : ingénieur des mines. Il se rend en 1880 à Panama avec Lesseps en vue du creusement du canal. En 1881, il est commissaire aux apports des Mines de Lexington et de l'Utah lors de la reprise des Mines de Bingham. En 1883, chargé d'un rapport sur la Société des mines d'or de l'Uruguay. Puis membre de la Commission supérieure consultative chargée d'établir le programme des travaux à Panama (1883) et de celle sur le régime minier de l'Annam-Tonkin (1884). En 1888, il étudie les mines d'Afrique du Sud, puis il est fait chevalier de la Légion d'honneur comme membre du jury des récompenses à l'Exposition universelle de 1889. En janvier 1901, il intègre le [Comité de l'Asie française](#).

<sup>2</sup> Paul Chalmeton (Saint-Ambroix, 1841-Paris, 1900) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, il débuté aux houillères de Bessèges, dirigées par son oncle, Ferdinand Chalmeton (en outre administrateur de Mokta-el-Hadid, des Produits chimiques d'Alais et Camargue (Péchiney)...), puis entre aux Forges d'Aubin (Aveyron)(1864), aux usines de l'Horme (1882), de Firminy (1885) et, enfin chez Denain-Anzin (1890-1896). En outre, président de la Société industrielle de Creil (1898). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 juillet 1891).

<sup>3</sup> Émile Cugnin. Auteur de *Théorie et pratique de l'intérêt et de l'amortissement* (*Le Temps*, 31 mars 1890). Censeur (1891), puis administrateur (1906-1908) du Crédit foncier colonial.



bénéfices établis après prélèvement : 1° de 5 % pour la réserve légale ; 3° de somme nécessaire pour fournir aux actions de la nouvelle société 6 % à titre d'intérêt ou de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti ; 3° de somme suffisante pour assurer l'amortissement du capital social en trente-deux années du jour de la constitution définitive de la société. Sur l'excédent, il sera encore prélevé 5 % au profit du conseil d'administration, le surplus devra être réparti 40 % aux actions de la Société nouvelle et 60 % aux actions de l'ancienne société en liquidation.

La société nouvelle prend en outre l'engagement de payer, jusqu'à concurrence de 500.000 fr., le passif de l'ancienne société.

Le capital social a été fixé à trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de cent francs chacune, libérées de 25 fr.

Ont été nommés administrateurs pour six ans, MM. Pierre Aubry, Edmond Boutan, Paul Chalmeton, Cugin, H. Remaury, de Vergès et comme commissaires aux comptes pour le premier exercice, MM. R. de Matharel et E. de Labriolle.

Acte déposé chez M<sup>e</sup> Portefin, notaire à Paris et publié dans les *Affiches parisiennes* du 28 février 1896.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1896)

Les mines de Kébao travaillent avec activité. Journallement, des navires sont en chargement.

L'amiral de Beaumont a décidé que tous les navires de l'escadre brûleraient les briquettes de Kébao.

---

#### SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO par Francis LAUR (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1896)

Plusieurs actionnaires de la Société nouvelle de Kébao nous demandent quelques informations sur la marche de cette entreprise. Si on tient compte des lenteurs inhérentes à la création des débouchés importants, la situation se présente sous le meilleur aspect. En effet, la société a expédié des quantités considérables de combustible dans la Russie d'Asie, à Shanghai, à San Francisco, qui vont être l'objet d'expériences suivies. Si le résultat de ces expériences est favorable, comme elle l'espère, il en résultera de grosses commandes. Il s'agit, en effet, de marchés qui portent sur 10, 20, 30 et 40.000 tonnes.

Aujourd'hui, la Société nouvelle de Kébao n'a pas un sou de dettes ; elle dispose d'un fonds de roulement de 500 à 800.000 fr. Son outillage industriel et les travaux exécutés sur les mines lui permettent d'extraire facilement et sans nouvelles dépenses de 150.000 à 200.000 tonnes ; elle réunit, en un mot, les conditions qui doivent lui assurer un grand et prompt succès. .

Nous persistons à penser que l'avenir donnera non seulement une grande valeur aux actions nouvelles, mais que les actions anciennes reverront, dans quelques années, de très hauts prix. Les premières au pair, soit 100 fr., les secondes à 60 fr. doivent tenter les capitalistes qui sont disposés à accepter un aléa compensé d'ailleurs, et largement, par les brillantes perspectives qu'offre un charbonnage, inépuisable pour ainsi dire, à proximité du plus beau point du Tonkin.

Au dernier moment, nous apprenons que la Société Nouvelle de Kébao vient de passer un marché de 12.000 tonnes avec une des plus importantes maisons de Shanghai.

---

### LE CHARBON DE KÉBAO À SHANGHAI (*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1896)

Nous trouvons dans le *N. C. Daily News* les intéressants renseignements suivants sur nos houilles de kébao, et sur l'importance qu'elles commencent à prendre en Chine.

À en juger par la quantité de moulins, de filatures, de fabriques et de manufactures de tout genre qui s'élèvent tout autour de Shanghai, et considérant la liberté absolue qui est laissée à leurs directeurs de contaminer l'air comme il leur plaît, Shanghai ne tardera pas, avant peu, de pouvoir soutenir la comparaison avec Sheffield ou avec Londres pour ce qui regarde l'enfumage de l'atmosphère. Tous ceux qui voudront se donner la peine de visiter la baie de Sochow ou les quartiers industriels de Hong-kong et prendre note de la grande quantité de cheminées qui s'y trouvent et qui, sans discontinuation, vomissent des nuages de fumée dense, pourront facilement se rendre compte de cet état de choses.

À l'heure présente, aucune autorité n'exerce la moindre surveillance en la matière, ce qui fait que, dans certaines parties de la ville, on voit se dresser d'énormes cheminées, d'une inutile et ridicule hauteur qui déchargent leurs noires fumées sur tous les bâtiments du voisinage.

Ce mal peut encore devenir beaucoup plus sérieux qu'à l'heure actuelle si le conseil municipal ne se décide pas à prendre des mesures sévères pour l'enrayer. Mais on peut y remédier facilement, ce qui, à l'heure actuelle, est démontré par les arrangements pris par les filatures qui appartiennent à la Shanghai Silk Filature Co et qui sont situées dans la baie de Sovchow et Li Hongkew.

Tandis que toutes les filatures du voisinage envoient dans les airs des colonnes de fumée dense et noire, l'on ne saurait découvrir rien de semblable au haut des cheminées de la Pao Chong Filature. Si ce n'était le bruit que l'on entend au dehors et qui témoigne de l'activité déployée à l'intérieur, on pourrait croire que ce bâtiment est vide et que rien n'y fonctionne.

Il est intéressant de noter comment ce résultat est obtenu. Lorsqu'il y a quelque temps, M. Brunat, pendant son séjour à Paris, eut l'occasion d'entendre énumérer les qualités de certains charbons du Tonkin, appréciant les avantages qu'on leur prêtait, il prit la résolution de les mettre à l'essai dès son retour en Chine. Il fit prendre à Kébao un chargement d'antracite et se livra, avec le directeur de son établissement, aux plus minutieux essais. On commença par établir un fort tirage, mais comme l'appel d'air n'était pas encore suffisant, on fut obligé d'employer de plus gros blocs que ceux qui avait été préparés pour tenter l'expérience, et après quelques oppositions provenant des chauffeurs chinois — conservateurs et routiniers comme leurs semblables d'Europe —, on obtint un succès complet. La compagnie des mines de Kébao avait eu soin d'envoyer un de ses ingénieurs ainsi qu'un chauffeur annamite pour assister aux essais, qui eurent pour résultat de faire rejeter entièrement par M. Brunat, l'usage des charbons du Japon, primitivement adopté.

En ce qui concerne les frais, le prix du charbon japonais varie de 3 taëls 75 à 4 taëls rendu à Shanghai. Le nouveau charbon mis en usage et employé sans tirage forcé coûte 5 taëls rendu à Shanghai, mais une économie de 25 pour cent est effectuée sur la quantité requise.

Le charbon qui nécessite un tirage forcé peut être fourni au même prix que le charbon japonais et l'économie obtenue est la même que dans le premier cas pour une

quantité égale. De plus, on a reconnu, aujourd'hui que les chauffeurs savent comment employer ce charbon, qu'il demande une somme d'attention beaucoup moins grande et que, sous tous les rapports, ce combustible est plus propre et plus avantageux que les charbons du Japon.

---

#### Amérique

Le charbon de Hongay (Tonkin) sur le marché américain  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 octobre 1896)

L'arrivée d'un chargement de charbon de Hongay (Tonkin) à San Francisco, que certains journaux signalent comme un événement extraordinaire n'est pas en réalité sans précédent. Il y a deux ans environ, des charbons provenant des mines de Hongay furent envoyés en Californie, mais il n'y rencontrèrent pas un écoulement facile, car sa combustion n'était pas parfaite et il donnait beaucoup de cendres.

L'embarquement de houille à travers le Pacifique à destination d'un pays qui en produit autant que les États-Unis paraît être, à première vue, une anomalie, mais le charbon australien peut lutter avec avantage avec les autres charbons de la côte du Pacifique, malgré les droits et il représente les 15 à 20 % des expéditions faites à destination de San Francisco.

Aujourd'hui même, des quantités considérables des charbons japonais sont envoyées en Californie, bien qu'en règle générale, il n'y soit pas très en faveur.

On attend toujours les envois de l'Alaska, mais jusqu'ici, les États-Unis n'en ont pas encore reçu. La côte du Pacifique au sud de l'Oregon aurait besoin, surtout en ce moment d'une quantité considérable de combustibles de toute nature.

Nos félicitations à M. Chaumier pour cet acte d'audace commerciale.

---

#### Rendons à César....

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 octobre 1896)

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

Paris, le 12 octobre 1896.

Cher monsieur Laur,

Vous avez publié dans votre numéro d'hier une note m'attribuant le mérite d'un nouvel envoi de charbons du Tonkin à San Francisco ; permettez-moi de vous dire que vous avez été mal informé. Notre société n'a pas fait d'expédition à San Francisco depuis l'essai dont vous parlez ; c'est à la Société nouvelle de Kébao que doivent être adressées les félicitations que vous m'avez décernées ; aussi je vous serai reconnaissant de vouloir bien publier ma lettre dans votre prochain numéro.

Bien cordialement à vous.

A. CHAUMIER.

Tous nos bravos reviennent donc à notre camarade Portal. Mais nous ne retirons rien de ce que nous avons dit d'élogieux pour l'administrateur des Charbonnages du Tonkin. Les sociétés charbonnières de notre colonie sont vaillantes, et à les voir ainsi redoubler d'activité et d'audace, on ne peut qu'avoir bon espoir pour leur complète réussite.

---



CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1896)

Les Mines de Kébao reçoivent de nombreuses commandes des ports de Chine. Malheureusement, l'époque de la récolte entrave un peu le recrutement des nombreux ouvriers qui sont demandés.

---

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 février 1897)

Touren, ingénieur à Kébao, Tonkin

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1897)

De passage à Hanoï, M. Portal, directeur des mines de Kébao.

---

PÉNITENCIER  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1897)

Une expérience fort intéressante pour la colonie, et qui aurait dû être faite déjà depuis longtemps, est tentée actuellement à Kébao. Que ce soit simplement pour procurer à une entreprise digne d'encouragement de la main-d'œuvre à bas prix, ou que cet essai ait pour but l'amélioration morale des condamnés, l'envoi récent de prisonniers annamites aux houillères, doit être regardé comme une tentative heureuse et qui mérite de fixer l'attention.

Pourquoi les vauriens qui peuplent nos prisons ne seraient-ils pas employés à des travaux utiles, travaux devant contribuer à la prospérité de la colonie ? Si peu qu'ils fassent dans un pénitencier, ils en feront toujours plus qu'en prison.

Il ne s'agit pas plus ici des charbonnages de l'île de Kébao que d'une exploitation agricole quelconque, mais d'un principe. De prime abord, l'idée est excellente. Que, dans les détails d'une première organisation de colonie pénitentiaire, il y ait des tâtonnements ou des défauts, la chose est secondaire et inhérente, d'ailleurs, à tous les débuts : mais cette tentative semble marquer une évolution heureuse dans l'amélioration de l'individu coupable, en même temps que dans la mise en valeur des richesses naturelles du pays.

Supposons un instant que les deux tiers, par exemple, des condamnés indigènes détenus dans les prisons diverses du Tonkin, soient confiés, dans de certaines conditions, à des colons ou industriels. Supposons encore, et je crois que la réalisation de ce projet ne présente pas de difficultés insurmontables, supposons que chacun de ces colons ou industriels s'engage à prendre un minimum de cent individus, à les nourrir, loger et entretenir, et à payer au Protectorat une somme de, par lot et par mois. Que deviennent, avec, ce système, les dépenses occasionnées actuellement par la surveillance, l'entretien, le logement et la nourriture des prisonniers ? Non seulement elles disparaissent, mais il y a d'abord un bénéfice matériel immédiat pour le budget, car il est bien certain que, le colon tirant un parti plus avantageux du condamné que ne le fait actuellement le Protectorat, pourra payer à ce dernier une certaine somme,

somme qui représentera une recette nette. Le produit de la main-d'œuvre de ces condamnés vient ensuite, sous forme de transport, d'objets ouvragés, de transformation de matière, de transactions diverses, augmenter les revenus de la colonie. Il y a donc intérêt pour tous, et pour le Protectorat d'abord, à la formation de pénitenciers.

En pratique, ces derniers devraient se trouver loin de tout centre, le fermier des chenapans à peau jaune serait responsable des évasions : après un certain nombre d'amendes, on pourrait retirer les condamnés au concessionnaire dès que deux ou trois évasions se produiraient, suivant les cas, etc.

Ceci est de l'organisation, de l'administration. ce ne sont encore que des questions secondaires que l'on peut facilement trancher, mais qui, pour le moment, n'entrent pas dans le cadre de notre étude de ce jour. Nous voulons examiner, avant tout et surtout, la question de principe.

Mais, diront les annamitophiles avec ceux qui ont intérêt à maintenir les choses en l'état actuel : cela ressemble diablement à la traite, votre proposition. cela sent l'exploitation de l'homme par l'homme. Vous transformez un être humain en machine-outil. Et si le prisonnier tombe chez un concessionnaire sans cœur, qu'il soit loué par une brute qui le fasse périr à la peine ? À cela je répondrai que même dans la société régulière et parmi les hommes dits libres, ou qui croient l'être, l'exploitation de l'homme par l'homme est journalière. Sans vouloir exposer ici de théorie socialiste, je ne mériterai certes pas de reproches en avançant, que certains directeurs d'usines, d'entreprises, d'affaires industrielles, exploitent la misère de leurs ouvriers. Je ne veux pas citer d'exemples, passons. Il peut fort bien arriver, en effet, que des lots de condamnés viennent échouer chez un homme brutal qui n'aie pas pour eux tous les sentiments que chaque être raisonnable doit avoir pour son semblable. Mais, d'abord, ces gens-là sont hors la société, cette dernière les a rejetés comme indignes ; ce ne sont donc plus nos semblables, mais des individus qui l'ont été. Et je les flatte d'une façon immodérée. Puis, si le maître est trop dur, les libérés s'en souviendront à la sortie, et ne mettront pas d'empressement à recommencer leurs méfaits, comme ils le font à l'heure actuelle. D'où bénéfique pour l'individu et la société : le condamné sera corrigé, et la société n'aura plus rien à craindre des tentatives de ce chenapan.

Je disais plus haut que les deux tiers des prisonniers pourraient être affermés à des particuliers C'est avec intention que j'écris les deux tiers, car je suppose qu'un tiers est inapte à faire besogne utile, soit pour raisons de santé, soit pour toute autre cause. Il est à supposer, d'ailleurs, que les industriels se proposant à employer ces vauriens, se soucieraient fort peu d'avoir chez eux de- ouvriers tuant leur temps à manger leurs poux le long des chemins, ou bouchant les trous de leurs plaies avec une pâte composée de feuilles d'arbres et d'excréments divers...

Jusqu'à présent, les détenus indigènes ont joui d'un certain bien-être et ont bénéficié d'une mansuétude digne de gens plus intéressants. Ils nous en ont récompensés, et nous en récompensent encore, en nous méprisant et en nous insultant entre eux grossièrement.

En les soumettant à des travaux plus sérieux que le ratissage d'allées de jardins, la garde d'enfants de résidents, le nettoyage des écuries des chefs de service, le transport d'eau potable à messieurs le- fonctionnaires, et autres corvées-distractions du même genre, peut-être en tirera-t-on quelque chose. L'exploitation des mines laisse une marge moins gaie aux aléas. Le travail à cou tordu, les éclats de charbon, le détachement des pierres, le suintement de l'eau, les éboulements, l'atmosphère ambiante, le peu d'espace, le manque de distractions, sans compter l'inondation et le grisou, sont choses moins réjouissantes que les bonnes petites corvées dans les résidences, faites à l'ombre, avec de joyeux camarades. Au fond d'une galerie, point de passant dont on se puisse moquer, point de brave linh qui apporte la pipe à eau, point de lazzis à envoyer, point

d'Européen dont on se puisse payer la tête ! Le travail du fond des mines n'engendre pas la belle humeur, comme les occupations au grand soleil.

Les motifs qui militent en faveur d'un ou de plusieurs pénitenciers sont aussi justes que nombreux.

Par pénitencier, j'entends un lieu où l'on fait travailler les condamnés de gré. ou de force, un lieu où l'on essaie de moraliser le coupable par la fatigue et le travail forcé. Point n'est besoin que ce pénitencier cette maison, cette colonie agricole ou minière, soit dirigée par l'État ; il suffit que le Protectorat, ici, en ait la haute surveillance.

En imposant au coupable une peine réelle, on le préserverait peut-être d'une nouvelle chute après sa libération, la crainte du travail étant, pour l'Annamite, le commencement de la sagesse. En ce qui regarde la santé, il est plus humain d'employer les condamnés à des travaux manuels qui exigent une certaine activité, que de les laisser croupir dans l'ordure, où se complaisent tant les Asiatiques. Au point de vue pratique, il est certes plus avantageux de retirer un profit réel du travail des prisonniers que de les obliger à passer leur temps à des travaux ridicules, lesquels, s'ils n'exigent que fort peu d'effort, ne rapportent rien à la colonie. Dans un pénitencier quelconque, le labeur est généralement très pénible, les *individus produisent* ; tandis qu'en prison, surtout avec le régime actuel, ce sont simplement des *inutiles dangereux*. Ceux qui ont une condamnation assez longue à purger pourraient apprendre au pénitencier un métier quelconque, ou y contracter des habitudes de travail qu'ils n'avaient pas avant d'y entrer Métamorphoser un paresseux malhonnête, et Dieu sait si c'est le cas des chenapans indigènes ! en un honnête ouvrier est une œuvre moralisatrice au premier chef, profitable plus encore à la colonie qu'au prisonnier. Enfin, et malheureusement il faut envisager le cas, car ce n'est une exception, *lorsqu'il s'agit d'exploitation de mines, il vaut cent fois mieux, lorsqu'un accident doit fatalement se produire, il vaut mieux, dis-je, qu'un malfaiteur, un être dangereux pour la société en soit la victime, plutôt qu'un travailleur honnête, digne d'intérêt et d'encouragements*. Si j'avais le choix entre deux hommes, l'un un bandit, l'autre un homme probe, que l'un des deux fut destiné à être écrasé ou enseveli vivant dans un éboulement, je préférerais voir disparaître à tout jamais le sacrifiant, peu digne de regrets en somme, que l'ouvrier gagnant son riz et nourrissant sa famille à la sueur de son front.

Je parle plus spécialement des mines parce que je suppose que c'est surtout aux travaux pénibles ou dangereux que seraient employés les prisonniers, tels que mines, travaux sous l'eau, défrichements en lieux très malsains, exploitations de carrières, creusement de routes dans le roc, déblayages avec les explosifs, etc. etc.

En deux mots, voici quelle sera la conclusion de cet article déjà trop long, mais sur lequel il y a encore cependant beaucoup à dire : L'étude de l'installation et de l'organisation de pénitenciers, non dirigés directement par le Protectorat, mérite de fixer l'attention du gouvernement général et de la Résidence supérieure : parce que les condamnés, les Européens qui les emploient, la colonie enfin, ont, à des titres divers, tout intérêt à la création d'établissements de ce genre.

Si la question intéresse nos lecteurs nous y reviendrons prochainement, et nous l'envisagerons plus particulièrement au point de vue pratique : organisation et fonctionnement.

M. N.

---

Ingénieurs civils en exercice  
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> août 1897)

Mouchet (Charles), ingénieur aux mines de Kébao, Tonkin

---

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1897)

Des troubles assez sérieux se sont produits la semaine dernière au pénitencier de Kébao.

Une révolte était sur le point d'éclater. Le quan-an de Quang-Yên s'est rendu le 6 courant au pénitencier de l'île, pour faire une enquête sur les évasions, et interroger les témoins afin d'établir un jugement.

---

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 octobre 1897)

L'*Économiste français*, d'ordinaire si bienveillant et si impartial, a publié dernièrement une note fort aigre à propos, d'une affaire bien française, la Société des Mines de Kébao (Tonkin).

Nous y avons relevé notamment cette phrase : « Le charbon de la Compagnie est de très médiocre qualité. Il ne peut être utilisé qu'en briquettes. Dans ces conditions, et à moins de perfectionnements dans la fabrication des briquettes ou de découvertes de couches meilleures, l'avenir n'est pas rassurant. »

Eh bien ! nous nous permettrons de faire observer à notre confrère combien, à l'égard d'une affaire loyalement menée, laborieuse (nous n'en disconvenons point), mais bien française en somme, et en bonne voie de réorganisation, une pareille attitude d'un journal sérieux et autorisé est injustifiable.

Si, encore, il s'agissait d'un conseil à donner aux abonnés, au moment d'une émission, nous comprendrions à la rigueur qu'un journal se donnât la mission de mettre en garde ses lecteurs contre un mauvais placement, mais il ne s'agit de rien de tout cela. L'affaire a été réorganisée, les actionnaires sont trouvés, ils ont versé, il n'y a plus à y revenir.

Notre devoir, à nous presse, n'est-il pas de faciliter au contraire la réussite d'une affaire où les capitaux français sont engagés et dont il semble que le but devrait être pour tous de sortir avec honneur et profit ?

Nous lui devons notre concours absolu, voilà ce que nous avons toujours pensé ici. Car nous pouvons quelque chose sur l'opinion, si l'affaire n'est pas de celles qui, réussissant d'emblée, peuvent se passer de tous.

Nous pouvons faire surtout beaucoup de mal si, comme c'est le cas pour notre confrère, nous déprécions l'affaire, en émettant des doutes sur la bonne qualité de ses marchandises.

Un produit fabriqué est bon ou est mauvais, indépendamment de toute appréciation de tendances.

Ainsi, l'on ne peut pas dire de charbons qui ont un pouvoir calorifique énorme, une teneur en cendre normale, qui s'agglomèrent bien, on ne peut pas dire qu'ils sont de très médiocre qualité, c'est une erreur matérielle.

On ne nie pas un fait, à moins qu'on n'ait une intention malveillante.

Donc Kébao a du charbon en grande quantité, c'est incontestable, ce charbon s'agglomère, c'est encore un fait, puisqu'on livre des briquettes.

Ce n'est pas du Cardiff, mais il brûle fort bien, à l'état de gros et de briquettes. Il peut manquer, momentanément, un peu de main-d'œuvre indigène, que les expéditions de Madagascar et différentes autres causes ont pu raréfier. Mais ces fluctuations sont essentiellement transitoires.



Enfin, un atout très important vient de tomber dans le jeu du Kébao. Le Japon a mis un droit de sortie sur ses houilles indigènes et toutes les mers de la Chine se trouvent par ce fait ouvertes à nos charbons du Tonkin.

Est-ce donc là une si mauvaise circonstance et n'y a-t-il pas lieu de la faire ressortir, plutôt que d'accabler cette affaire de Kébao par des appréciations pessimistes et erronées ? Nous faisons appel à la bonne foi de notre confrère. [...]

Francis LAUR.

---

### LES CHARBONNAGES DU TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1897)

Dans un article sur l'*Industrie houillère en Extrême-Orient*, que nous faisons paraître à cette même place au commencement du mois d'août, nous faisons ressortir la situation dans laquelle allaient se trouver sous peu les charbonnages du Japon. Nous démontrions, avec les chiffres authentiques en main, que leur production allait diminuant de jour en jour, et cela malgré l'ouverture de quelques mines nouvelles que des sociétés formées à cet objet allaient exploiter. Nous faisons ressortir d'autre part que l'immense essor pris tout à coup au Japon, depuis la fin de la guerre sino-japonaise, par les industries nécessitant l'emploi de forces motrices, et par conséquent de combustible, absorberait prochainement les houilles du pays qui ne pourraient plus alors être exportées sur les marchés étrangers.

Ce double état de choses devait nécessairement être des plus favorables pour les mines du Tonkin auxquelles un immense débouché sur tous les marchés de l'Extrême-Orient serait tout aussitôt ouvert.

Mais nous n'aurions jamais cru, à cette époque toute récente encore, que nos prévisions viendraient à se réaliser aussitôt, et pourtant, au cours d'une excursion rapide que nous venons de faire, il nous a été donné d'acquiescer, par la constatation irréfutable des faits matériels, la preuve de ce que nous avançons.

Commençons par la société la plus jeune, par celle où il reste encore un bon coup de collier à donner pour être tout à fait lancée, par Kébao, où l'activité est aujourd'hui aussi grande que le permet la somme de main-d'œuvre disponible, qui est ici des plus difficiles à recruter. En effet, Honegay a l'immense avantage de pouvoir exploiter, à ciel ouvert, le vaste découvert de Hatou, ce qui lui permet de trouver facilement à se procurer les ouvriers nécessaires, chinois ou annamites, pour faire marcher sa production. Kébao ne possède aucun chantier de ce genre ; là, tout se fait en vrai travail de mines, par le creusement de galeries, et il faut un temps assez long pour former des équipes qui, dans ces pays tropicaux, consentent à travailler dans de pareilles et aussi pénibles conditions.

Nous devons ajouter aussi que l'on ne tient pas toujours suffisamment compte des conséquences déplorables qui peuvent dériver de telle ou telle autre décision prise quelquefois avec une légèreté pouvant causer de graves préjudices. Nous en avons eu deux exemples tout récents qu'il est bon de signaler afin d'éviter, à l'avenir, de retomber dans les mêmes errements.

#### [Prélèvement de main-d'œuvre à destination de Madagascar]

Avant de se livrer plus spécialement à l'exploitation du découvert d'Hatou, Honegay travaillait les charbons dans les galeries de Nagotna et de Marguerite ; on était parvenu, à cette époque, à former des équipes de travailleurs chinois et indigènes qui s'étaient habituées à ce genre de vie, tout comme dans nos centres miniers d'Europe et qui n'éprouvaient pas une extraordinaire répugnance pour travailler à ciel ouvert. Malheureusement, le recrutement d'ouvriers chinois que fit l'administration pour en

envoyer un assez grand nombre à Madagascar, a nui considérablement à nos charbonnages, car parmi ces partants se trouvaient, histoire de changer, les meilleurs tâcherons, les meilleurs *caï* ayant travaillé à ces mines, sachant comment s'y prendre pour initier et habituer les ouvriers indigènes à ce genre de travail tout spécial. Ce fut une première erreur à laquelle, sans tarder, on fit suivre une seconde.

#### [Recrutement en Chine. Tracasseries. Drame]

La direction de Kébao, n'ayant plus de personnel minier suffisant, envoya des recruteurs en Chine dans la région du Quang-toung qui se trouve en face de Moncay. On aurait dû, évidemment, faciliter aux charbonnages, et par suite à ces émissaires, dans toute la mesure du possible, l'introduction dans le pays de cette main-d'œuvre spéciale si difficile à se procurer. Il s'agissait d'une question qui, si elle laissait des bénéfices particuliers à des sociétés industrielles privées, n'en rendait pas moins de signalés services à la colonie entière. Au lieu de cela, les autorités de la frontière crurent devoir se retrancher derrière les règlements, voire même s'asseoir dessus, oh ! à cheval bien entendu, et créer tous les embarras possibles et imaginable- Les premiers recruteurs qui se présentèrent ramenèrent avec eux cent coolies embarqués sur deux jonques. L'une, assez grande, en portait soixante-dix ; l'autre de dimensions moindres, trente. Ces jonques furent arrêtées par ordre supérieur, et les recruteurs et leurs cent coolies, n'ayant pas sur eux les cinq cents piastres nécessaires pour payer les droits de capitation, durent attendre pendant dix jours, et cela malgré les lettres de M. Portai dont ils étaient nantis, l'arrivée de cette somme dont la direction de Kébao, comme on peut bien le penser, fit l'envoi immédiat, aussitôt que le fait fut parvenu à sa connaissance.

Malheureusement, le départ, retardé par cet incident, coïncida avec l'arrivée du typhon ; les instructions finalement arrivées, on embarqua les coolies et, durant le trajet, la grande jonque portant les soixante-dix coolies sombra et tous les passagers périrent. L'autre jonque, avec les trente coolies restant, était sur le point d'arriver à bon port lorsqu'elle fut arrêtée, en face de Kébao. par la douane, qui ne voulut la relâcher qu'après qu'elle eût effectué le paiement des droits sur trois sacs de riz que les coolies avaient à bord pour leurs besoins personnels.

Certainement, tous ces renseignements auront été transmis par les coolies survivants à leurs familles en Chine et il ne faudrait pas s'étonner si, à l'avenir, on ne parvenait plus à embaucher des travailleurs dans cette même région.

#### [Utilisation de prisonniers. État sanitaire déplorable]

On avait espéré, faute du mieux, pouvoir se tirer d'affaire en demandant au gouvernement l'aide de 2.000 prisonniers. Il en arriva jusqu'aujourd'hui cinq cent cinquante, la plupart dans un état assez grave pour que l'administration crut devoir charger M. le docteur Pierre, de l'hôpital de Quang-yên, d'aller faire une enquête à ce sujet. Sur les cinq cent cinquante, il fut reconnu que cent cinquante environ étaient hors d'état de travailler, le corps couvert de plaies annamites provenant de maladies, syphilis et autres, inhérentes à la race. La direction, qui comptait beaucoup sur les 2.000 prisonniers valides qu'elle avait demandés, se trouve, en fin de compte, n'avoir que quatre cents hommes coûtant les yeux de la tête eu égard à la faible somme de travail que l'on est en droit d'attendre d'eux.

Avec d'aussi énormes frais, les résultats sont loin de donner ce que l'on cherche à obtenir, car, pour le moment, l'extraction moyenne n'est que de dix tonnes par jour. Et, pas plus tard que ces jours derniers, un nouveau navire était attendu qui devait venir prendre un chargement. Toutefois, on espérait pouvoir, à bref délai, doubler cette production, dès que seront arrivés les 2.000 coolies chinois qu'un recruteur américain, un spécialiste n'ayant jusqu'à présent fait que cela pour les mines d'or et d'argent des États-Unis, est allé chercher dans les environs de Canton.

Ce sera bien heureux car les charbonnages de Kébao, étant donné ces circonstances, ne peuvent fournir, et pourtant les commandes affluent de toutes parts. À Shanghai, les menus lavés du Tonkin font prime et sont enlevés immédiatement. Quant au stock de Port-Wallut, tout file vers Canton où ces houilles sont presque exclusivement employées dans les verreries.

Ce qui indique bien la situation des houillères du Japon, telle que nous la décrivions en tête de notre article, c'est que nous savons qu'un contrat a été signé avec une des plus importantes maisons de San Francisco, pour la fourniture de menus lavés au prix de quinze piastres la tonne prise à Kébao. Comme on le voit, nous sommes loin déjà des six piastres la tonne de la période primitive d'il y a trois ou quatre ans encore.

.....

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1897)

Vendredi, premier octobre, M. Moisant, de passage dans notre ville, a embarqué sur le *Bac-cat*, chaloupe des Charbonnages de Kébao, cent soixante prisonniers qui y sont envoyés en qualité de coolies.

---

KE-BAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1897)

Il y a dix-huit mois environ, l'on adjugeait les travaux d'une gendarmerie qui devait être érigée dans l'île. Cette adjudication avait été faite sans que la direction des Travaux publics et celle des Charbonnages de Kebao se fussent au préalable mis d'accord sur l'emplacement qu'il convenait d'occuper. Il nous semble pourtant que c'était là une des questions sur laquelle il s'agissait avant tout de s'entendre.

Ce long retard a fait naturellement éprouver, aux entrepreneurs adjudicataires des travaux, de sérieuses déceptions. Ils se sont vu contraints de résilier finalement, en présence d'une situation qui menace de s'éterniser, les engagements très favorables pour eux qu'ils avaient pris avec leurs fournisseurs et sous-tâcherons, à un moment où la piastre avait encore une valeur qu'elle a perdue aujourd'hui.

Tout récemment, ne pouvant attendre indéfiniment qu'il plut aux parties de mettre fin à leur litige, ils ont réclamé auprès de qui de droit, mettant en demeure les Travaux publics d'avoir à leur donner l'ordre de commencer.

Rien n'étant encore décidé, la direction de ce service a donné aux entrepreneurs le conseil de commencer à approvisionner leurs matériaux et de les amener à Kebao. Ce serait autant de temps de gagné pour le moment où la décision définitive, qu'on leur a fait entrevoir comme très prochaine, serait prise. Les entrepreneurs, voulant faire acte de bonne volonté, ont immédiatement embarqué leurs matériaux et lorsqu'ils se sont présentés devant l'île, M. le directeur des Charbonnages a refusé l'autorisation nécessaire pour opérer le débarquement.

Aujourd'hui, les entrepreneurs attendent toujours avec huit ou dix chalands chargés que l'on coupe court à cette situation. Mais nous nous demandons : Qui est-ce qui va payer cela ? Ça peut coûter fort cher les entêtements de ce genre et surtout leurs conséquences.

---

PETITE REVUE FINANCIÈRE  
Société nouvelle de Kébao  
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1897)

Malgré une reconstitution onéreuse pour les actionnaires, la Société des charbonnages de Kébao reste dans une situation des plus critiques et son avenir paraît bien compromis.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1896 se présente comme suit (en fr.) :

ACTIF	
Actif mobilier et immobilier	
Propriétés, immeubles et matériel	1.148.256 96
Frais de premier établissement :	
Frais de remise en train de l'exploitation	300.000 00
Frais de constitution	92.782 40
Perte sur la liquidation de l'ancienne Société de Kébao	145.259 05
Avances à la liquidation	30.000 00
Débiteurs divers	120.890 26
Approvisionnements divers	215.090 73
Stocks de charbons	241.087 90
Espèces en caisse	9.525 14
Banquiers	298.107 65
Perte sur l'exercice	312.248 87
Total	<u>3.083.217 79</u>
PASSIF	
Capital social	300.000
Salaires dus au 31 décembre 1896	53.551 85
Créanciers divers	29.692 85
Total	<u>3.083.217 79</u>

Ce bilan n'accuse qu'une perte de 312.248 fr. pour l'exercice ; mais, si l'on y ajoute les 145.253 francs constituant la perte sur la liquidation de l'ancienne Société, les 30.000 fr. d'avances à la même liquidation et les 92.782 fr. représentant les frais de constitution, toutes sommes à amortir et ne pouvant être considérées comme un actif renouvelable, la perte réelle s'élève à 580.290 fr. 12.



D'autre part, il faut rappeler qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1896, l'actif social comportait un capital-espèces de 700.000 fr., lequel se trouve réduit au 31 décembre aux seuls fonds disponibles, soit 224.385 fr., déduction faite du passif exigible. Ce reliquat, même en tenant compte des rentrées effectuées sur les débiteurs divers, doit être absorbé à l'heure qu'il est par les pertes de l'exercice en cours.

D'ailleurs, le conseil d'administration ne dissimule nullement la gravité de la situation, comme le montre ce passage de son rapport :

« Notre production n'a pu s'élever comme nous l'aurions voulu, nos dépenses ont couru sans avoir leur contrepartie dans les recettes provenant des ventes, et nos comptes de l'année dernière vous expliquent comment, arrivés enfin aujourd'hui, nous en avons la ferme espérance, à la veille des productions *convenables*, nous avons besoin d'un fonds de roulement qui nous permette de marcher en constituant nos stocks et attendant les rentrées.

Il y a là, Messieurs, vous le comprenez, pour votre société, non pas seulement un intérêt de premier ordre, mais *une condition même d'existence*, et dans la création de ce fonds de roulement se trouve son *arrêt de vie ou de mort* : avec quelques centaines de mille francs, nous croyons être assurés du succès final si aucune catastrophe imprévue ne vient se mettre à la traverse. Nous voyons, pour les derniers mois de cette année même, la production de 7.030 à 8.000 tonnes obtenue, les recettes atteignant et même dépassant les dépenses mais si nous ne les avons pas, nous pouvons, il n'y a pas à se le dissimuler, être arrêtés au premier obstacle et échouer en arrivant au port. »

Ces considérations ont décidé le conseil à créer 2.000 obligations de 500 fr. 5 %, qui son offertes aux actionnaires au prix de 450 fr. Il semble qu'en présence des indécisions mêmes qui ressortent des prévisions exprimées par le conseil, les actionnaires se demanderont s'il est préférable d'abandonner l'affaire ou d'y consacrer une nouvelle mise de fonds dont l'efficacité paraît si douteuse.

---

COURRIER DU TONKIN  
(*Le Journal des débats*, 26 octobre 1897)

Des troubles assez sérieux se sont produits dans la deuxième semaine de septembre au pénitencier de Kébao. Une révolte était sur le point d'éclater. Le *quan-an* de Quang-Yen s'est rendu au pénitencier de l'île pour faire une enquête sur plusieurs évasions.

---

TYPHO-MALARIA  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1897)

Il y a plus d'un mois déjà, M. le docteur Guillard, médecin de la Société des Charbonnages de Kébao, avait constaté la présence de la maladie connue sous le nom de typho-malaria dans le troupeau de boeufs de *Cai-dai brousse*, pâturage appartenant à la société. Il fit immédiatement abattre et ensevelir le troupeau qui, à ce moment, se composait de vingt-quatre bœufs et fit brûler la cai-nha et les étables.

Malheureusement, la maladie avait eu le temps, malgré toutes les mesures prises sans aucun retard, de propager aux animaux de la région, buffles, vaches et bœufs, qui tous bientôt périrent.

Tous ces animaux avaient été importés de Chine et provenaient principalement de la région au nord de Moncay qui est, paraît-il, entièrement contaminée.

M. Portal, le directeur des Charbonnages, avait déjà demandé, au reste, que ces envois, qui pouvaient apporter la maladie dans tout le pays, fussent suspendus, tout au moins momentanément, jusqu'à plus ample informé. La chose était d'autant plus importante que le mal pouvait s'étendre tout à coup avec la plus grande rapidité. C'est ce qui n'a pas manqué, du reste, d'arriver.

Le boucher chargé de la fourniture de l'hôpital de Quang-yên reçoit également ses bœufs de cette région et on pouvait prévoir qu'un jour ou l'autre, ces animaux pourraient contaminer le troupeau de 150 vaches laitières qui se trouve là pour les besoins de l'hôpital.

Or, il y a quelques semaines, le docteur chargé du service de Quang-yên, en passant en revue les animaux qui s'y trouvaient, remarqua un bœuf ayant tous les symptômes de la typho-malaria. Il le fit aussitôt abattre et ensevelir. Malheureusement, cela ne put suffire pour enrayer le mal et, vendredi dernier, neuf vaches laitières du troupeau de l'hôpital furent prises de la terrible maladie et furent de suite sacrifiées. Quant au restant du troupeau, on le parqua par groupes de quatre assez éloignés les uns des autres et, depuis, il est en observation constante.

M. le docteur Guiland, qui a, du reste, beaucoup d'expérience des contrées tropicales et des maladies qui y sont afférentes, qui, de plus, a pu les étudier à la Guyane et au Sénégal, assure que tous les symptômes se retrouvent ici dans les différents cas qui viennent de se présenter dans la province de Quang-yên. L'animal, aussitôt pris par le malaise, se gonfle énormément; les naseaux se remplissent de pus, la bête ne mange plus, meurt, puis le gonflement redouble et la décomposition se fait rapidement. Le docteur est convaincu que c'est la typho-malaria devant laquelle nous nous trouvons et il est nécessaire que nos autorités supérieures prennent d'immédiates mesures pour enrayer la marche de ce fléau. Cela est d'autant plus urgent que la typho-malaria se communique parfaitement à l'homme et que, par conséquent, l'épizootie pourrait se changer en épidémie. Et nous sentons nos craintes redoubler en songeant que toute la viande qui se mange à Haïphong provient de ces mêmes contrées de la Chine dont nous nous occupons.

Il est certain, pour peu que M. le gouverneur général, ait connaissance du fait, que nous pouvons nous attendre à voir prendre les mesures nécessaires pour porter remède à cet inquiétant état de choses.

---

## SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO

Société anonyme. Capital : 3.000.000 de francs  
Assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1897  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 novembre 1897)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire pour entendre le compte rendu des opérations de l'exercice 1895. Si nous avons attendu jusqu'aujourd'hui pour vous convoquer, c'est que, par suite de l'éloignement de notre siège d'exploitation, nous ne pouvions vous présenter les comptes avant l'été et qu'après cela, nous avons dû attendre la dernière limite admise par les statuts pour que le plus grand nombre de nos actionnaires fût rentré à Paris et pût se rendre à notre appel. Le retard de cette réunion pourra, du moins, nous permettre de vous donner en même temps des nouvelles d'une grande partie de l'exercice 1897.

En ce qui concerne les comptes, le rapport de vos commissaires, que vous allez entendre, vous en certifiera la régularité : nous ajouterons au Bilan, que vous avez entre les mains, quelques courtes explications pour vous les faire bien comprendre.

Voici, en premier lieu, comment a été obtenu le chiffre de 1.418.256 fr. 96, qui représente la valeur de l'actif mobilier et immobilier.

Vous vous rappelez qu'aux termes de l'article 6 des statuts, cet actif était estimé, suivant une énumération d'ailleurs peu claire et s'appliquant mal à une société minière, mais dont le chiffre total doit rester invariable, à la somme globale de 1.900.000 francs. Nous avons, dans notre comptabilité, pris les chiffres de la balance d'exploitation au moment de la liquidation de l'ancienne société, qui étaient (en \$) :

Charbons	81.000 00
Approvisionnements	122.344 80
Différence entre les créances et les dettes de l'ancienne société	11.646 53
Total	<u>214.991 33</u>

qui, au change de l'année, donnent 481.743 fr. 04, lesquels, retranchés de 1.900.000 francs, font ressortir à 1.418.256 fr. 96, la valeur estimative de l'actif mobilier et immobilier, sans compter les stocks et approvisionnements.

La base de notre comptabilité était donc parfaitement régulière ; mais nous n'avons pas besoin de faire ressortir devant vous la singularité qu'il y a à faire apparaître dans le bilan, pour une somme aussi réduite, une propriété sur laquelle, en outre de sa valeur intrinsèque, on a établi des ouvrages, puits, galeries de mines, chemin de fer avec son matériel de locomotives et wagons, usines de lavage et d'agglomération, ateliers, maisons d'habitation, grues de chargement, quais, port, etc., etc., dont le total a coûté près de 10 millions tant à l'ancienne société qu'à la nouvelle, et dont l'ensemble forme une installation de premier ordre.

Une fois ce chiffre établi, nous avons ouvert à l'ancienne Société un compte spécial, pour toutes les opérations engagées avant nous mais non encore réglées, afin de savoir si ces opérations, que l'on nous avait présentées comme devant constituer un bénéfice, ne nous feraient pas, au contraire, subir une perte. Vous en voyez le résultat : il est ressorti pour nous de ce supplément de liquidation une perte de 145.259 fr. 05 que nous avons portée au « Premier établissement » et que nous porterons, dans l'exercice prochain, en plus-value de l'actif mobilier et immobilier, comme cela est naturel, d'après les explications que nous venons de vous donner. La valeur estimative de notre actif sera encore bien inférieure à sa valeur intrinsèque au moins trois fois plus considérable.

Les frais de constitution se sont élevés à 92.782 fr. 10, dont environ 54.000 francs de frais d'enregistrement, tant à Paris qu'au Tonkin, sur lesquels nous avons été assez heureux pour obtenir une réduction en 1897

Les 30.000 francs d'avances à la liquidation représentent la somme versée aux liquidateurs de l'ancienne société en vertu de l'article 6 des statuts et récupérable dans l'avenir sur les sommes dont nous leur serons redevables.

Le compte « Débiteurs divers » se comprend de lui-même, ainsi que le compte « Approvisionnements et Stocks » : il résulte soit de nos livres, soit de l'inventaire de fin d'année fait avec le plus grand soin et ne comprend pas de non-valeurs.

Au passif, les « Salaires dus » comprennent les appointements du personnel européen et les salaires des indigènes pour tout le travail de décembre, qui est payé en janvier.

Le compte « Profits et pertes », sans compter une somme de 200.000 francs portée au compte de « Premier établissement » pour les raisons données par vos commissaires, ressort à l'actif au chiffre de 312.248 fr. 67 : nous n'avons jamais pensé faire un bénéfice dans cet exercice, mais nous aurions voulu vous présenter un chiffre de pertes moins élevé : nous ne l'avons pu et nous allons vous en exposer clairement et

franchement les raisons, en vous montrant les difficultés [auxquelles] on s'est heurté, mais aussi en vous faisant toucher du doigt les qualités de cette affaire de Kébao, si prônée à un moment, si décriée plus tard, et dans le jugement de laquelle, au point de vue des hommes et des choses, un peu plus de sang-froid et de justice serait si nécessaire.

Nous sommes entrés en fonctions le 3 février 1896 ; l'ancienne société, qui s'était trouvée dans les derniers temps de son existence aux prises avec de forts embarras d'argent, avait dû donner des ordres précis et réitérés pour renvoyer tout le personnel possible : on ne put heureusement, et pour bien des raisons, renvoyer immédiatement le personnel européen, mais on licencia la plus grande partie du personnel indigène, ouvriers ou surveillants déjà exercés, de sorte que la production, qui s'était élevée à 6.000 tonnes par mois, s'abaisa brusquement, juste au moment de notre prise de possession, à 2.000 tonnes.

Une fois ce personnel dispersé et disséminé partout, au Tonkin comme dans la Chine, il ne fallait plus songer à le rassembler de toutes pièces : tout ce que l'on pouvait espérer, c'était en reformer un nouveau, tâche possible assurément, mais demandant toujours du temps et à laquelle les circonstances se sont malheureusement peu prêtées l'année dernière et cette année ; nous pouvons notamment citer, d'abord une récolte abondante succédant à une année de famine, et exigeant plus de bras que d'habitude, ensuite des pluies exceptionnelles, puis le développement au Tonkin de certains travaux publics et notamment de la construction des chemins de fer, où les salaires offerts ont été beaucoup plus élevés que les salaires moyens payés jusque-là ; enfin, l'enrôlement de coolies pour Madagascar, fait à des prix encore bien supérieurs et avec des primes d'engagement fort séduisantes : de sorte que, soit par suite des circonstances naturelles, soit par le fait de gouvernement lui-même, le recrutement de notre main-d'œuvre a été particulièrement difficile depuis de longs mois.

Aussi, malgré tous nos efforts, la production, qu'il aurait fallu augmenter rapidement au moment de notre prise de possession, n'a pu subir qu'une progression fort lente, ainsi que vous le montre le tableau ci-dessous : elle a atteint cependant 3.500 tonnes en décembre et 4.750 tonnes en janvier, pour baisser temporairement en février, aux environs du Têt, comme d'habitude ; mais elle reprenait en avril et mai et s'élevait à 5.500 tonnes par mois.

TABLEAU DE LA PRODUCTION NETTE MENSUELLE (tonnes)

	1896	1897
Janvier	6.000	4.750
Février	2.000	2.750
Mars	2.500	5.000
Avril	1.500	5.500
Mai	2.500	5.500
Juin	2.000	4.250
Juillet	2.500	3.500
Août	2.500	5.000
Septembre	2.750	5.000



Octobre	3.000	—
Novembre	3.000	—
Décembre	3.500	—

Supposez que l'à-coup qui s'est produit à la liquidation de l'ancienne société et la dépression brusque, qui s'en est suivie eussent pu être évités, on aurait eu à ce moment-là une production mensuelle de 9 à 10.000 tonnes, qui aurait définitivement permis à notre affaire de marcher régulièrement et de produire enfin des bénéfices.

On aurait pu supporter ainsi un peu mieux l'événement malheureux et tout à fait inattendu qui est venu nous replonger, en juin et juillet, dans les basses productions : nous voulons parler d'une épidémie d'influenza fort sérieuse, qui n'a heureusement pas touché le personnel européen, mais qui a attaqué fortement les Annamites, en a fait mourir une trentaine, et a tellement effrayé les autres, que nous y avons perdu du coup 6 à 700 ouvriers, et que la production est retombée à 3.500 tonnes.

Lorsqu'une affaire, dans les conditions où se trouve la nôtre, reçoit de tels coups, il y a de quoi abattre les courages les mieux trempés ; nous avons cependant fait face à l'orage, et devons rendre cette justice à notre directeur général qu'il a montré, dans ces circonstances, une énergie dont nous ne saurions trop le louer : il a fini par reconstituer, et l'administration du protectorat a bien voulu nous aider dans cette circonstance, ce dont nous lui sommes particulièrement reconnaissants, une main-d'œuvre qui commence, dès aujourd'hui, à produire des résultats sérieux, qui va en s'améliorant, qui a suffi pour nous donner 5.000 tonnes en août, qui va nous en donner probablement autant en septembre<sup>4</sup> et dont nous attendons 7 à 8.000 tonnes comme moyenne des trois derniers mois de 1897, si nous n'avons plus de ces coups du sort tout à fait imprévus et extraordinaires, on peut enfin considérer aujourd'hui la production comme lancée.

Ce n'est pas tout de produire, Messieurs, il faut vendre : mais de ce côté-là, nous ne sommes pas inquiets ; l'ancienne Société a eu, vous le savez, à lutter contre des préventions absurdes : quels bruits n'a-t-on pas fait courir sur notre charbon ? qu'il ne brûlait pas, que c'était de la pierre, que personne n'avait jamais pu l'utiliser, etc., etc., et ne voyait-on pas, il y a trois semaines à peine, dans un journal qui passe pour un des plus sérieux et des mieux informés parmi les journaux d'économie politique, cette assertion étonnante que le « charbon de Kébao est de très médiocre qualité, ne fournissant guère que du poussier, qu'il ne peut être utilisé qu'en briquettes, enfin que, dans ces conditions, et à moins de perfectionnements dans la fabrication des briquettes ou de découvertes de couches meilleures, l'avenir n'est pas rassurant. »

Eh bien, Messieurs, cette prétendue vérité n'a plus cours aujourd'hui qu'à Paris, et si nous avons encore de grosses difficultés, cela ne tient aucunement à la qualité du charbon ; demandez des renseignements au Tonkin, aux usines d'électricité d'Hanoï et d'Haiphong et aux services fluviaux subventionnés de Marty et d'Abbadie, demandez à tous les fabricants de chaux de Canton ; aux industriels de Hong-Kong, tels que la Green Island Cement C<sup>o</sup>, la Rope Manufacturing C<sup>o</sup> et, surtout, la colossale raffinerie Butterfield et Swire, enfin, aux filatures de soie de Shanghai, etc., et l'on vous répondra la vérité, c'est-à-dire que le charbon de Kébao est non du charbon gras mais de l'anthracite, que son emploi est moins facile que celui du japonais, mais qu'il a une puissance calorifique plus considérable, qu'il est plus propre, ne donne pas de fumée, qu'il brûle admirablement quand on conduit bien le feu, et qu'en somme on est disposé à le payer plus cher.

---

<sup>4</sup> Depuis l'assemblée, une dépêche a informé le conseil que la production s'était en effet élevée à 5.000 tonnes pour septembre.

Nous savons bien qu'on a été un peu lent à reconnaître ces vérités, à cause de la routine des chauffeurs annamites et chinois qui ne savaient ou ne voulaient pas changer leurs habitudes ; mais aujourd'hui, grâce à nos efforts persévérants, nous avons fait justice de tout cela, nous avons étudié et développé notre marché, et il résulte, tant de l'allure de nos ventes actuelles que des renseignements qui nous sont donnés par tous nos agents, que l'on demande notre charbon partout et que l'écoulement de nos produits est assuré jusqu'à des chiffres bien supérieurs à ceux que nous pourrions atteindre : la petite émotion produite à San Francisco par l'arrivée d'un voilier chargé de notre charbon, émotion qui s'est traduite par des articles de journaux et surtout par de nombreuses demandes de renseignements sur nos mines, leur situation, leurs moyens d'accès, etc., a été l'une des attestations les plus intéressantes des facilités que nous aurons désormais pour cela. Du reste, nous n'avons plus de stocks nulle part, et c'est même un des inconvénients de notre situation actuelle, qui nous empêche de faire à Port-Wallut des expéditions de qualités séparées par navires, chose indispensable pour faire nos envois à des prix rémunérateurs, et dans les agences des livraisons régulières, ce qui est nécessaire pour nous assurer une clientèle sérieuse et en obtenir des prix plus élevés. Si notre chiffre de ventes n'a atteint, en 1896, que 41.249 tonnes vendues 254.610 \$ 62 soit environ 700.000 francs au change de l'année, ce n'est donc pas faute d'acheteurs, mais faute de production, et vous avouerez que, pour du charbon « qui ne brûle pas et ne vaut rien », c'est encore un chiffre de ventes assez respectable, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute l'importance.

Voici, du reste, à titre de memento, le montant des ventes depuis l'origine de l'exploitation :

Ex.	fr.
1890	19.865 80
1891	53.865 61
1892	137.254 73
1893	174.722 32
1894	141.593 55
1895	426.714 80
1896	687.448 70

Nous vous rappellerons en deux mots, Messieurs, dans quelles conditions de gêne et à l'aide de quel outillage cette production a pu être livrée : un de nos collègues est allé au Tonkin, il y a quelques mois, et nous a rendu compte, aussi exactement que cela était possible, nous en sommes convaincus, de la situation de notre propriété et de nos installations ; nous allons à notre tour vous le résumer.

\*  
\* \*

L'île de Kébao, votre propriété, contient un gisement houiller considérable qui est loin d'être entièrement reconnu (car on découvre sans cesse de nouvelles couches) mais qui, sur les points déjà attaqués et où sont déjà concentrés les travaux, contient assez de charbon pour que nous n'ayons pas besoin de nous préoccuper de l'avenir d'ici longtemps : il suffira de continuer nos recherches et d'aménager progressivement les

nouveaux quartiers découverts, de façon à pouvoir les mettre en exploitation le jour que l'on voudra.

Les points attaqués se divisent en trois groupes : Kébao, où l'attaque se fait par le puits de Lanessan, de 130 mètres de profondeur, murillé et parfaitement armé ; Cai-Daï, où elle s'opère par un grand travers-banc qui recoupe horizontalement tout un faisceau de couches importante ; et les îlots, dont l'exploitation, datant d'un an à peine, nous donne de belles espérances.

Ces trois groupes, auxquels nous prévoyons dès aujourd'hui que viendra s'en joindre un quatrième, important, à 7 ou 800 mètres vers l'ouest, sont assez voisins : leur production est drainée par le chemin de fer de Kébao à Port-Wallut, à voie d'un mètre, de 14 km. de longueur et qui, malgré les difficultés auxquelles ont donné lieu son tracé et son exécution, fonctionne aujourd'hui parfaitement.

Arrivés à Port-Wallut, les charbons reçoivent la « façon » nécessaire (criblage, triage, lavage et, pour une partie des menus, agglomération) dans nos usines, dont l'ensemble forme un groupe remarquable, qui, à l'honneur des créateurs de ces installations et particulièrement de notre directeur général, M. Portal, frappe d'admiration, nous ne craignons pas de le dire, toutes les personnes appelées à le visiter : il y a là, pour nos cribles, nos lavoirs de divers systèmes, notre usine d'agglomérés, nos ateliers, nos magasins et notre port d'embarquement avec ses deux grues à vapeur et son mur de quai de 60 mètres de long, qui permet aux plus grands navires d'accoster par 7 mètres de tirant d'eau, une des manifestations les plus remarquables des efforts de la France à l'extérieur, une de ses entreprises coloniales les plus intéressantes et les plus dignes de succès.

Mais ce succès viendra-t-il couronner ces efforts? Nous voudrions vous en donner aujourd'hui l'assurance, Messieurs, et nous ne pouvons vous en donner que l'espoir, un espoir déjà bien des fois déçu, dont l'expression si fréquente et jamais vérifiée a attiré déjà sur notre affaire tant de défiance, on peut même dire de mauvais renom, parfois de ressentiment, et que nous ne pouvons cependant nous empêcher de vous exprimer encore une fois, après un mûr examen de la situation.

L'affaire de Kébao, nous ne craignons pas de l'affirmer encore, est bonne ; elle peut donner des bénéfices sérieux en toute hypothèse et de très beaux bénéfices avec des circonstances favorables, comme celles qui se dessinent aujourd'hui en Extrême-Orient pour les charbons ; nous sommes fermement convaincus que, sans les difficultés exceptionnelles que nous avons rencontrées depuis l'origine de la société, nous arriverions aujourd'hui devant vous avec une production mensuelle de 8 à 10.000 tonnes et la certitude morale que l'ère des bénéfices va s'ouvrir. Il n'en est pas ainsi : notre production n'a pu s'élever comme nous l'aurions voulu, nos dépenses ont couru sans avoir leur contrepartie dans les recettes provenant des ventes, et nos comptes de l'année dernière vous expliquent comment, arrivés enfin aujourd'hui, nous en avons la ferme espérance, à la veille des productions convenables, **nous avons besoin d'un fonds de roulement** qui nous permette de marcher en constituant nos stocks et attendant nos rentrées.

Il y a là, Messieurs, vous le comprenez, pour votre société, non pas seulement un intérêt de premier ordre, mais une condition même d'existence, et **dans la création de ce fonds de roulement se trouve son arrêt de vie ou de mort** : avec quelques centaines de mille francs, nous croyons être assurés du succès final ; si aucune catastrophe imprévue ne vient se mettre à la traverse, nous voyons, pour les derniers mois de cette année même, la production de 7 à 8000 tonnes obtenue, les recettes atteignant et même dépassant les dépenses ; mais si nous ne les avons pas, nous pouvons, il n'y a pas à se le dissimuler, être arrêtés au premier obstacle et échouer en arrivant au port.

C'est pénétré de ces idées que votre conseil a décidé, Messieurs, en vertu de l'article 23 des statuts, la **création de 2.000 obligations** rapportant 5 % net d'impôts, livrées

à 450 francs, portant intérêt à partir du 1<sup>er</sup> octobre, et remboursables en 30 ans. Cet emprunt est, on ne saurait trop le dire et le répéter, gagé sur une propriété qui vaut plusieurs millions : il ne fera donc courir aucun risque aux porteurs, puisque la valeur du gage lui est assurément supérieure, et nous pensons que tout actionnaire intéressé au succès de l'entreprise doit y contribuer dans la mesure de ses forces et des fonds qu'il y a déjà mis : nous avons déjà réuni, au sein du conseil et parmi ses amis, des sommes importantes, dont la plus grande partie pourra être convertie en obligations : nous demandons aux actionnaires de venir à leur tour contribuer, en ce qui les concerne au succès de cette opération : nous sommes prêts à donner à tous et de bonne foi les explications capables de les convaincre ; ils pourront voir, en prenant connaissance des documents que nous tenons à leur disposition, que ce ne sont pas là des paroles en l'air, que nous pouvons faire la preuve de ce que nous avançons, et nous espérons pouvoir leur communiquer ainsi notre conviction ; alors qu'une inaction véritablement coupable les mènerait probablement à la ruine, et qu'il ne manquerait pas de gens pour en profiter et récolter ce que d'autres auraient semé, ils peuvent, par un léger effort, nous en sommes persuadés, permettre à leur affaire de se développer normalement, et malgré le passé, malgré tous les obstacles rencontrés jusqu'aujourd'hui, arriver enfin, nous croyons pouvoir leur en donner l'affirmation, à la récompense méritée par leurs sacrifices et leur persévérance.

En terminant, Messieurs, nous avons le regret de vous faire part de la mort d'un des collaborateurs de la première heure de Kébao, M. Remaury, dont la compétence et le dévouement étaient pour nous d'un précieux concours. Vous vous associerez certainement, Messieurs, aux regrets qu'il nous a laissés.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier la nomination comme administrateurs de MM. Jean Dupuis, Edmond Martell et le comte Jean de Ganay <sup>5</sup>, par lesquels nous avons cru devoir compléter cette année notre conseil, et qui ont bien voulu nous apporter leurs concours ; enfin, vous aurez à nommer deux commissaires pour l'exercice courant : nous vous rappelons que les commissaires sortants sont rééligibles.

Enfin, les membres de votre conseil, par suite de la situation, ayant eu ou devant avoir à lui faire quelques avances, nous vous prions de ratifier pour le passé ou d'autoriser pour l'avenir les conventions qui auraient pu ou pourraient intervenir dans ce but entre eux et la société.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

Paris, le 20 août 1897

Messieurs,

Conformément à l'article 27 des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié, pour le premier exercice de votre société, clos au 31 décembre dernier.

Nous avons procédé à l'examen des comptes. Ils concordent absolument avec le bilan qui vous est soumis.

Pour les inventaires et existences en magasin à Kébao, nous nous en sommes rapportés, comme d'usage, aux renseignements fournis par la direction.

---

<sup>5</sup> Jean de Ganay (1861-1948) : fils d'Étienne de Ganay et d'Emily Ridgway. Marié à Berthe de Béhague. Quatre fils, dont Jacques, administrateur du Crédit mobilier français, puis de la Banque de l'Union parisienne ; et Bernard, administrateur de la Cie des Hauts Plateaux indochinois.

Officier de cavalerie (1879-1892), commissaire, puis président de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, président du Paris-Polo-Club (1900), membre du conseil supérieur des haras (1910), en mission aux États-Unis pour l'achat de chevaux destinés à l'armée (1914-1915), officier de la Légion d'honneur (1935). Maire de Courances, conseiller général de Seine-et-Oise.

Les frais de constitution de votre Société se sont élevés à Fr. 92.782 40  
La liquidation de l'ancienne Société Kébao a donné, contre les prévisions, une perte de 145.259 05

Et enfin, il a été fait à la liquidation une avance remboursable sur les bénéfices futurs de 30.00000

Soit un débours total de 268.041 46  
qui a grevé d'autant votre capital « espèces » de 1.100.000.

L'actif mobilier et immobilier ne figure au bilan que pour 1.418.256 06 au lieu de 1.900.000 fr. : la différence, 48.1.743 fr. 04, représente les approvisionnements divers et les stocks de l'ancienne société.

L'exercice se solde en perte par 312.248 fr. 67

Le rapport de votre conseil vous en explique les causes : il faut ajouter à ce chiffre les 200.000 fr. , qui figurent à l'actif au compte de frais de premier établissement.

C'est une estimation, qui semble modérée, des frais qu'a occasionnés la remise en train de la nouvelle exploitation, après le licenciement de l'ancien personnel, et nous n'avons eu aucune objection à faire à cette disjonction, qui peut être utile et qui est rationnelle.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'approuver les comptes tels qu'il sont présentés

Les commissaires des comptes,  
E. de LABRIOLLE. R. de MATHAREL.

[...]  

---

FIANÇAILLES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1897)

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Boufflers avec M<sup>lle</sup> Olga Hélène Marasowitz.

M. Boufflers, contrôleur des contributions directes à Haïphong, est au Tonkin depuis 1883 et il ne tardera pas, croyons-nous, à être nommé chef de bureau.

Sa fiancée est la jeune fille du sympathique capitaine d'armement de la Société de Kébao.

Le mariage est fixé à la fin de janvier ; le repas des fiançailles a eu lieu jeudi.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux.  

---

Ingénieurs civils en exercice  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 décembre 1897)

Kehren, ingénieur aux mines de Kébao, à Kébao (Tonkin).  

---

[Coup de grisou]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1898)

Une explosion de grisou vient de se produire à Kébao. Trois prisonniers ont été tués, quinze ont été blessés. Cinq coolies libres ont été blessés légèrement. Le Résident de Quangyen s'est rendu à Kébao.  

---

INDO-CHINE  
(*Le Journal des débats*, 29 mars 1898)

Une explosion de grisou, qui a eu lieu à Kébao, a causé la mort de onze ouvriers indigènes. Sept autres ouvriers ont été grièvement brûlés, et plusieurs d'entre eux succombèrent à leurs blessures

---

MARINE ET COLONIES  
(*Le Phare des Charentes*, 17 août 1898, p. 2, col. 2)

Indo-Chine.

.....  
Le journal le *Courrier d'Haiphong*, apporté par [la *Ville-de-la-Ciotat*], annonce que 400 Chinois, employés aux mines de Kébao se sont révoltés. La direction a lancé un télégramme à la suite duquel la canonnière *Avalanche* est immédiatement partie pour l'île. Le résident de Quand-Yen s'y est également rendu avec environ 200 miliciens.

La canonnière *Lion* est à Port-Wallut, prête à tout avènement.

Le *Vauban* et le *Pascal* sont en ce moment en baie d'Along.

Le *Duguay-Trouin* et le *Descartes* sont dans la baie de Kouang Tchéou ; quant au *Bayard* et au *Jean-Bart*, ils sont dans les eaux de Manille, prêts à parer aux avènements.

---

Tonkin  
Les charbonnages de Kébao  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 avril 1898)

Nous apprenons que la Société Nouvelle de Kébao a émis des obligations hypothécaires de 1<sup>er</sup> rang à un taux très avantageux.

Les fonds provenant de cette émission seront employés à augmenter la production de manière à satisfaire aux nombreuses demandes qui lui parviennent de tous les points de l'Extrême-Orient.

À titre de renseignement, nous donnons ci-dessus le tableau des ventes de 1890 à 1896, ainsi que le tableau des marchés fermes passés pour l'année 1898 :

1890	19.805.80
1891	53.865 61
1892	137.254.73
1893	174.722.32
1894	141.593 55
1895	426.614 80
1896	687.448 70

Les contrats fermes pour 1898 sont les suivants (en tonnes) :  
Conseil colonial de la Cochinchine. Briquettes 4.000

Arsenal de Saïgon (Marine) Briquettes 3.000  
 Raffineries (Hong-Kong)  
 braisettes 10.000  
 petites braisette 10.000  
 Abardean (Hong-Kong) Braisettes 6.000  
 Divers (Hong-Kong) Braisettes 13.000  
 Divers (Haïphong) Braisettes 9.000  
 Swatow (Chine) Schlamms 4.000

Il reste à ajouter à ce tableau les ventes courantes qui sont subordonnées à la production et qui, rien qu'à Shanghai, atteignent d'ores et déjà 5.000 tonnes par mois. Et on dit que le charbon de Kébao ne se vend pas !!!

---

CRÉDIT MOBILIER  
 (Paris-Capital, 15 juin 1898)

Le chapitre 6, Actions et obligations diverses, s'élève à 7.337.933,25.

Voyons les principales valeurs :

1.247 1/2 actions Nouvelle de Kébao 124.750 [toujours inscrites au bilan 1900]  
 et divers titres sans valeur.

---

Les charbons du Tonkin  
 (Le Journal des débats, 30 juin 1898)

Les rapports soumis aux dernières assemblées de la Société française des charbonnages du Tonkin\* et de la Société nouvelle de Kébao donnent des indications qui permettent de suivre les progrès de l'industrie houillère au Tonkin.

Voici la production de la Société des charbonnages (en tonnes) :

Années	CHARBONS		BRIQUETTES	
	Extrac.	Ventes	Fabric.	Ventes
1895	68.232	85.803	11.000	7.527
1896	103.517	114.587	15.966	14.051
1897	127.713	143.399	34.596	37.595

La production de la Société de Kébao a été de 58.750 tonnes en 1897 contre 33.611 en 1896 et ses ventes, qui n'étaient que de 19.895 fr. en 1890, ont atteint 687.448 fr. en 1896. Cependant, la situation de cette entreprise reste des plus précaires.

---

LETTRE DU TONKIN  
 par Eugène Duchemin  
 (Le Journal des débats, 10 juillet 1898)



Phudoan, le 29 mai.

Les événements dont les mers de Chine sont, depuis quelques mois, le théâtre ont eu une très heureuse répercussion sur nos charbonnages.

La Société de Ké-Bao, qui, à diverses reprises, s'était vue dans l'obligation de faire des appels de fonds supplémentaires, se trouvait à la fin de l'année dernière dans une situation des plus critiques.

L'accroissement des flottes militaires européennes en Extrême-Orient eut pour conséquence immédiate une notable surélévation des prix du combustible qui permit à la société d'emprunter 1 million de francs. Grâce à ces ressources, elle put embaucher tout de suite 1.100 Chinois de Canton. À l'heure actuelle, les travaux sont en pleine activité. L'extraction mensuelle oscille entre 15.000 et 18.000 tonnes de tout-venant, donnant une moyenne de 8.500 tonnes de charbon trié. Les deux tiers de la production sont vendus à Shanghai. Hong-Kong, Swa-Tow et le Tonkin absorbent le reste. Les demandes sont plus de trois fois supérieures à la production ; aussi la société fait-elle tous ses efforts pour l'augmenter.

Les prix actuels du charbon du Tonkin à Shanghai sont de 11 taëls = à 8 fr. 70, soit environ 40 fr. la tonne. Les frais de transport s'élevant à 3 taëls par tonne ; il reste 28 fr. 50 à la société. Les menus fins, au-dessous de six millimètres, valent 5 taëls à Hong-kong et Swa-Tow. Ils servent à l'alimentation des chaudières des usines de ces deux centres.

Une usine à briquettes, installée à Ké-Bao, produit une moyenne de 1.000 à 1.200 tonnes de briquettes par mois. Elle est en mesure d'en livrer le double ; mais la Compagnie n'a pas, pour le moment, intérêt à augmenter cette production, puisqu'elle trouve, dans d'excellentes conditions, l'écoulement de ses menus.

Les transports sont effectués aux frais de la compagnie par deux navires affrétés, l'un de 2.500, l'autre de 2.900 tonneaux ; tous deux sont norvégiens.

La Société de Hong-Gay est, depuis plusieurs années déjà, dans une période de production sérieuse, et ses débuts, quoique difficiles, ont été bien moins pénibles que ceux de Ké-Bao, l'extraction à Hong-Gay se faisant pour la majeure partie à ciel ouvert, tandis qu'à Ké-Bao tout provient des puits et des galeries. Or, Chinois et Annamites ont une réelle répugnance pour les travaux souterrains. Aussi, peut-on dire que les grosses pertes subies par la Société de Ké-Bao, de même que par les houillères de Tourane et de Yen-Bay, ont eu pour cause principale l'instabilité de la main-d'œuvre. Mais, peu à peu, le tassement se fera. Les agents des sociétés, mieux au courant des habitudes indigènes, arriveront à prendre les mesures nécessaires pour s'attacher un bon personnel, de même que les hauts prix du charbon permettent d'être moins regardant en ce qui concerne la rémunération du travail.

En résumé, il semble que nos deux grandes sociétés minières sont enfin en très bonne voie et nous ne pouvons que former des vœux pour que la Société des houillères de Tourane soit, à bref délai, reconstituée et pour que MM. Marty et d'Abbadie, directeurs des Correspondances [*sic* : *Messageries*] fluviales du Tonkin, reprennent les travaux de leur mine de Yen-Bay.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais appeler l'attention de qui de droit sur le point suivant : Hong-Gay et Ké-Bao exportent, dès maintenant, plus de 300.000 tonnes par an de charbon ou de menus sur Hong-Kong et Shanghai. Ces exportations se font aux frais de ces Sociétés françaises par quatre ou cinq affrétés de 2.500 à 3.000 tonnes, tous étrangers. Ne serait-il pas possible de réserver ce fret aux navires français ?

Puisqu'il existe une commission extraparlamentaire de la marine marchande, il m'a paru utile de lui signaler cette intéressante question, d'autant plus que nos exportations de combustible sont appelées à se développer, à bref délai et dans de très sérieuses proportions.

---

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 août 1898)

Noire excellent camarade Charles Mondial (École des mines de Saint-Étienne, 1892), qui était précédemment aux mines de Kébao, vient de s'engager pour des recherches aurifères dans la presqu'île de Malacca.

---

COURRIER DU TONKIN  
(*Le Journal des débats*, 16 août 1898)

Le paquebot la *Ville-de-la-Ciotat*, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé hier à Marseille. Les journaux du Tonkin apportés par ce paquebot donnent les nouvelles suivantes :

La situation de l'île Kébao continue à être tendue. La canonnière l'*Avalanche* est partie pour l'île, au reçu d'un télégramme urgent.

On écrit au *Courrier d'Haïphong* :

« Nous donnons sous réserves, bien que les sources différentes soient très sérieuses, que le résident de Quang-Yen est parti pour Kébao, accompagné de plusieurs gardes municipaux et d'environ 200 miliciens.

Il s'agirait de fermer la mine, 400 Chinois s'étant révoltés. Le pénitencier serait supprimé, les condamnés dispersés et placés dans d'autres établissements pénitentiaires, suivant les peines encourues. Les Chinois seraient dirigés par petits paquets sur Hong-Kong. »

Le *Lion* est à Port-Vallut en attendant les événements.

Le *Vauban* et le *Pascal* sont en ce moment en baie d'Along.

Le *Duguay-Trouin* et le *Descartes* sont dans la baie de Quang-Tchéou ; quant au *Bayard* et au *Jean-Bart*, ils sont dans les eaux de Manille, prêts à parer aux éventualités.

---

(*Le Figaro*, 16 août 1898)

[...] Le courrier de l'Extrême-Orient est arrivé hier. Journaux et lettres signalent le mécontentement général. À Kébao, ce mécontentement s'est traduit par une révolte qui a nécessité la mobilisation des miliciens et l'envoi d'une canonnière. Le *Courrier d'Haïphong* dit à ce propos :

« Il est question de suspendre les travaux dans le charbonnage, de supprimer le pénitencier en dispersant les condamnés dans divers autres établissements, suivant les peines encourues, et de renvoyer par détachements successifs les Chinois à Hong-Kong. » La révolte comprenait quatre cents Chinois employés aux mines.

Après avoir pris les « mesures nécessaires » pour réduire au silence les indigènes du Tonkin et de l'Annam, M. Doumer s'est embarqué pour Saïgon, où il trouvera des mécontents qu'il lui sera sans doute moins facile de faire taire. Il s'agira, en effet, non plus d'indigènes mais d'Européens. tous les Français de Cochinchine, si injustement lésés par les décrets enlevant à cette colonie l'autonomie financière qui en avait fait la prospérité. En France, le contribuable se laisse écorcher sans crier ni même murmurer.

En Cochinchine, il a plus mauvais caractère : il proteste. Il a d'ailleurs mille fois raison.  
[...]

---

[Coup de grisou]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1898)

D'après un télégramme reçu le 6 de Kébao, un coup de grisou a éclaté dans une des galeries du puits de Lanessan.

Il y a environ 3 ou 4 Chinois de tués et 6 au 7 de blessés.

.....  
Le chiffre des victimes du coup de grisou de Kébao est de 2 tués, 2 mourants et 7 blessés. L'accident est dû à l'imprudence d'un coolie.

---

MINE DE KÉBAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1898)

L'exploitation de la mine de Kébao vient d'être momentanément interrompue. Le Protectorat a dû payer aux coolies l'arriéré de trois ou quatre mois de salaire et a pris hypothèque sur la mine. Telles sont les dernières nouvelles qui nous parviennent et elles sont bien faites pour jeter encore une certaine déconsidération sur notre Tonkin.

Il importe donc, dans la circonstance, de dire toute la vérité sur cette affaire et de montrer au public que l'insuccès actuel ne provient ni de la valeur de la mine, ni des efforts des colons tonkinois.

La valeur de la mine n'est pas contestable. Le gisement, que l'on rencontre à Kébao, est absolument de même nature que celui qui fait actuellement la fortune de la société de Hongay. Il n'y a aucune différence soit quant à la disposition des couches de houille, soit quant à la constitution géologique du terrain dans lequel cette houille est renfermée. Enfin, Kébao est situé, comme Hongay, au bord de la mer, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour charger les navires, sans avoir à supporter d'onéreux frais de transport.

Tout le monde est ici tellement persuadé de la valeur de cette mine que ce fut avec des capitaux exclusivement tonkinois qu'elle fut soutenue à l'origine. Il fut une heure où M. Dupuis reçut cette mine pour le payer tardivement de tout ce qu'il avait pu dépenser au cours d'agissements qui préparèrent l'intervention française au Tonkin. Malheureusement pour lui, il avait une mine et point d'argent. L'espoir même de constituer une société lui était interdit, s'il ne trouvait pas les capitaux suffisants pour lui permettre le voyage en Europe et les démarches nécessaires. En même temps, il fallait garder ici la mine et y entretenir un petit personnel pour permettre d'envoyer de temps à autre des échantillons de charbon aux capitalistes qui paraissaient disposés à tenter cette entreprise. Un certain nombre d'Haïphonnais firent les fonds et constituèrent, pour ainsi dire, la première société de Kébao. Inutile d'ajouter que leur œuvre était d'autant plus méritoire que les démarches pouvaient ne pas aboutir et leur capital être à jamais perdu.

Enfin une première société métropolitaine se constitua. Je dis à dessein une première société, car, s'il n'y eut pas plus tard substitution d'une société à une autre, du moins la société première fut tant de fois modifiée qu'il serait difficile de la retrouver aujourd'hui telle qu'elle fut à l'origine. La société métropolitaine, ainsi constituée, eut pour premier soin de désintéresser les Tonkinois, premiers bailleurs de fonds. Ce fut là une faute irréparable. En mettant en dehors d'elle les Tonkinois, au lieu de les incorporer, la

société métropolitaine se privait du concours d'un certain nombre d'hommes connaissant bien le pays, favorablement disposés pour cette entreprise et qui pouvaient devenir les contrôleurs éventuels et sérieux de l'exploitation.

Mais cette mise en dehors des Tonkinois était rendue nécessaire par les vues de certains gros actionnaires. [Ils n'étaient entrés dans la nouvelle société que pour pouvoir y placer en de belles situations les amis et connaissances. Ils indiquaient, en outre, que certaines fournitures, notamment celles du fer, étaient réservées à des maisons désignées à l'avance.](#)

Sans doute, ils étaient intéressés dans la réussite de ces maisons, et peut-être plus que dans la réussite des mines de Kébao. En un mot, cette société puissante se comporta de tous points comme le gouvernement français, qui déverse, sur les colonies nouvellement conquises, une surcharge de fonctionnaires, en même temps que tous les grands travaux coloniaux sont réservés à des sociétés bien en cour dans nos ministères.

Le résultat ne devait pas tarder à apparaître. Les dépenses s'augmentèrent rapidement et, malgré tous les efforts tentés ici pour maintenir la situation de 1890 à 1898, le déficit apparut, comme pour le Tonkin lui-même, avant la période sérieusement productive. Et alors, comme il fallait continuer nécessairement le parallèle entre le gouvernement métropolitain et cette société métropolitaine de Kébao, à l'heure où de nouveaux sacrifices devinrent nécessaires, ils furent refusés sans pitié

Supposez qu'au lieu d'être exclusivement métropolitaine, cette société eut été composée également de métropolitains et de Tonkinois : nul doute que ces derniers ne fussent intervenus pour réclamer de nouveaux crédits. Par la connaissance qu'ils auraient eu du pays, des travaux effectués à la mine, des résultats obtenus au milieu de difficultés qu'il nous reste à faire connaître, les Tonkinois auraient eu une foi entière en cette entreprise et, comme la foi est communicative, ils l'auraient imposée aux métropolitains. Il y a, de tous ces événements, une vérité à mettre en évidence, c'est que nulle société ne réussira en ce pays du Tonkin tant qu'il n'y aura pas fusion des intérêts tonkinois et des intérêts métropolitains. À l'heure en elles, ou ces derniers pourraient se décourager, les intérêts tonkinois peuvent seuls intervenir et maintenir une entreprise dont le succès est certain dans l'avenir.

Il nous reste à faire connaître les difficultés que dut traverser l'exploitation actuelle de Kébao et, malheureusement cela équivaut à rappeler une fois de plus l'apathie de nos gouvernements coloniaux. En France, une société minière n'aurait d'autre préoccupation que d'extraire du charbon au meilleur marché possible et de se créer une clientèle d'acheteurs. Au Tonkin, la tâche de nos sociétés charbonnières s'élargit et se complique d'une façon tellement extraordinaire que le public aurait peine à le croire, si nous ne pouvions l'assurer d'une façon positive. En France, il y a des compagnies de chemin de fer, créées par l'État, ou sous son impulsion, pour enlever partout le charbon produit. Ici, chacun de nos charbonnages a dû créer tant bien que mal son chemin de fer de la mine à la mer.

Dans nos ports français, il existe des quais, près desquels peuvent venir sans danger les navires, désireux de charger du charbon, des grues ou des machines à vapeur sont là pour enlever le charbon de terre des wagons et le précipiter dans les cales des bateaux. Dans les colonies anglaises, les travaux de ce genre sont les premiers travaux de la colonisation, car tout le monde sent que l'intérêt général veut que l'on seconde par des travaux de ce genre les efforts des particuliers. Ici, on laisse tout à faire aux particuliers et à nos sociétés privées. Chacun de nos charbonnages, après avoir construit son petit chemin de fer, est obligé de construire son quai d'embarquement et de le munir de machines élévatrices.

Il semble, en effet, que l'administration de nos colonies est préposée pour assister inactive aux efforts de nos colons et de nos sociétés privées contre les obstacles de toute nature que l'on trouve en un pays non organisé. Puis, après quelques années d'une lutte, que prolonge seule l'énergie de nos colons ou de nos sociétés privées,.

notre administration constate avec regret, dit-elle, que les colons n'ont pas l'intelligence ou les capitaux nécessaires pour réussir.

Peut-être tiendra-t-on le même raisonnement à l'occasion de cette société de Kébao qui succombe momentanément. Le gouvernement local a payé les arriérés de solde des coolies et il a pris hypothèque sur la mine sans se douter qu'il y a des choses qui ne se font pas. On aurait dû ne pas avoir l'audace d'hypothéquer une mine pour l'argent payé à des coolies alors que, pendant tant d'années, on avait fait recette en percevant l'impôt de capitation sur tous les coolies chinois que les travaux de mine avaient attirés dans ce pays. Un dernier détail : on fit payer à ces sociétés jusqu'à la solde des miliciens et des gardes principaux qui faisaient la police à Kébao.

Du moins, il faudra reconnaître que l'on n'a fait aucun travail d'intérêt général pour nos mines du Tonkin. Ce que le gouvernement local avait le devoir de faire, la Société de Kébao a dû le faire en prélevant près de trois millions sur son encaisse pour les exécuter. Ces trois millions lui font défaut au milieu de la crise qu'elle traverse et elle succombe, non par sa faute, mais par la faute du Protectorat.

Qu'on ne vienne plus nous dire désormais que les colons ne réussissent pas parce qu'ils sont moins intelligents que les administrateurs et surtout parce qu'ils sont dénués de capitaux. L'exploitation des mines de Kébao avait à sa tête des ingénieurs dont on n'a pas jusqu'ici constaté l'intériorité intellectuelle. Des millions ont été dépensés dans ce charbonnage et sont aujourd'hui représentés par des travaux d'exploitation, par la création d'un chemin de fer et par l'établissement de quais. Il est donc constaté d'une façon indiscutable qu'avec de l'intelligence et des millions, on peut échouer lorsque l'on rencontre l'apathie d'un gouvernement qui ne s'inspire pas des nécessités de l'intérêt général.

On a cherché bien des remèdes pour obtenir que les Français s'expatrient et viennent faire fortune aux colonies. La solution est peut-être fort simple. Ne suffirait-il pas de remplacer dans l'administration coloniale tous ceux qui ne comprennent pas les besoins des colons et qui sont incapables de seconder nos efforts énergiques par des mesures que peut seule inspirer le souci constant de l'intérêt général.

Paul de Vareilles.

---

Société nouvelle de Kébao  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1898)

Les actionnaires de la Société nouvelle de Kébao se sont réunis le 29 septembre, en assemblée générale ordinaire.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé et nommé administrateurs MM. Wehrin <sup>6</sup> et Pestel [administrateur depuis 1892 du Crédit mobilier]. Les pouvoirs des commissaires des comptes ont été renouvelés.

Voici, d'après le rapport présenté à cette réunion par les commissaires des comptes, quelle était la situation de la Compagnie à la fin de l'exercice dernier :

Les stocks de charbon représentaient, au 31 décembre 1897, une valeur de 127.399 fr. 50 contre 241.086 fr. 93 au 31 décembre 1896. Ils ont, pour la plupart, subi à l'inventaire certaines dépréciations provenant de la diminution du prix de revient moyen qui leur est appliqué et de la baisse du taux de la piastre qui a été calculée au 31 décembre 1897 à 2 fr. 50, taux moyen approximatif de l'année.

Les fonds disponibles sont en forte diminution.

---

<sup>6</sup> Daniel Wehrin : diplômé de l'École des hautes études commerciales (1883), fondateur en 1901 de la Société civile du domaine de Kébao (voir [encadré](#)).

À la fin de 1896, la société avait en caisse 307.632 fr. 79. Elle n'a plus, à la fin de 1897, qu'une disponibilité minime de 9.159 fr. 32, malgré les ressources nouvelles que le conseil d'administration avait réussi à se procurer, et sur lesquelles nous aurons à revenir.

Enfin le « compte Profits et pertes » donne pour l'exercice une perte nette de 602 998 fr. 87, qui ajoutée au solde débiteur, au 31 décembre 1896, soit 312.248 fr. 67, donne un solde final de 916.247 francs 54.

Si l'on considère les profits et pertes de l'exploitation proprement dite, on trouve qu'ils ont atteint un solde débiteur supérieur à la perte nette de la société pendant l'exercice. Ce solde s'élève à 695.187 fr.

Les dépréciations des stocks dont nous avons parlé plus haut entrent dans ce montant pour 12.357 fr. 47.

Les pertes sur ventes de charbon y figurent: pour le chiffre énorme de 599.422 fr. 85. Les agences qui ont donné, la plus forte perte sont celles de Hongkong: 422.173 fr. 95 pour 27.659 tonnes et celle de Shanghai: 129.996 fr. 92 pour 12.760 tonnes.

Nous trouvons encore au compte de profits et pertes exploitation une somme de 33.355 piastres 58, donnant 83.388 fr. 95, sous la rubrique « Commissions et changes ».

Ce compte comprend les commissions aux intermédiaires pour ventes de charbon, les pertes du change, frais de négociation, etc.

La plus grande partie provient de la différence de change résultant de l'application du taux moyen approximatif de la piastre à 2,50 pour la clôture de l'exercice, application qui a ramené les différents comptes à leur importance la plus réelle au moment de l'inventaire.

À côté des pertes de l'exploitation, les sommes passées au débit de profits et pertes du chef de l'administration de Paris s'élèvent à 75.196 fr. 17, dont 68.680 fr. 50 pour frais généraux.

Enfin, poursuivent les commissaires, au crédit du compte, nous trouvons une restitution de 20.799 fr. 35 par la direction générale de l'Enregistrement, une somme de 8.003 fr. 75 provenant de rentrées faites sur l'actif de l'ancienne société de Kébao et, enfin, la passation au compte de frais de premier établissement de la somme de 137.581 fr. 20 que nous vous avons déjà signalée plus haut et qui a ramené à 603.998 fr. 87 la perte de l'exercice, et à 916.247 fr. 54 le solde définitif débiteur du compte de profits et pertes au 31 décembre 1897.

Au passif, au-dessous des 3.000.000 du compte « capital », nous trouvons :

1° Salaires dus au 31 décembre : 77.765 fr. 24. Cette somme représente la feuille de paye et les appointements de l'exploitation pour décembre 1897, plus les divers comptes ordinaires d'impayés ou de retenues aux ouvriers ;

2° Créanciers divers : 55.556 fr. 45. Dans ce montant, les divers fournisseurs du Tonkin et les agences créancières figurent pour 42.966 fr. 60. Les créanciers divers de Paris pour 4.105 fr. 85. Enfin, les jetons de présence qui n'ont pas été touchés par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 8.484 fr.

3° Le troisième chapitre du passif a trait à deux comptes d'avances, ouverts à la suite de démarches faites par le conseil d'administration pour parer aux nécessités de la situation.

D'abord, une somme de 120.959 fr. 35, solde d'une avance faite par la Banque de l'Indo-Chine avec nantissement sur un envoi de brai du mois de mai 1897.

En second lieu, une somme de 165.000 fr., avancée à la société par les membres du conseil d'administration pour 95.000 fr. et par diverses personnes pour 70.000 fr. Ces avances, réalisées sans octroi de garanties spéciales, ont été consolidées depuis lors par l'emprunt hypothécaire contracté par votre conseil au cours de l'exercice 1898 et dont nous n'avons pas à vous entretenir.

Tel est le résumé des comptes de l'exercice 1897.

---

La fin de la Société des Mines de Kébao  
par Francis LAUR  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1898)

C'est le 5 décembre qu'aura lieu l'assemblée générale extraordinaire de la Société nouvelle de Kébao. L'ordre du jour porte dissolution éventuelle de la Société.

Il n'est que trop vrai, ainsi que nous le tenons de M. Jean Dupuis lui-même, que ces mines sont sur le point d'être fermées par suite des derniers accidents que nous avons relatés.

Ce n'est point la richesse houillère qui a manqué ni la consommation qui tous les jours augmente. Il faut savoir le dire, l'affaire dit-on, a été commencée un peu trop grandement. On y a fait des installations, des immobilisations qui n'avaient rien à voir avec l'art des mines. Tout cet argent a été honnêtement employé mais il a fait défaut au bout de quelques temps. La Société qui aurait pu, en débutant plus modestement, se mettre peu à peu en bénéfices par le jeu naturel de son industrie, s'est vue presque tout de suite aux prises avec des besoins pressants d'argent.

Dans ces conditions, on ne peut pas prospérer et se développer, on se restreint, on se paralyse et l'affaire périclité.

Le conseil d'administration a vaillamment lutté jusqu'au bout et on ne peut que le plaindre d'avoir vu ses efforts — ses sacrifices dirons-nous pour beaucoup de membres — si peu récompensés.

Enfin, il faut jeter du lest, remettre cette affaire sur pied en sacrifiant la première couche d'actionnaires.

Peut-être une fusion dans la Société des Charbonnages du Tonkin pourrait-elle être préconisée, surtout par une autorité désintéressée comme celle du Gouverneur de la colonie, M. Doumer, qui s'intéresse particulièrement aux mines. Il faut éviter en effet qu'une société étrangère s'empare de ces mines, véritable station navale avec dépôt de charbon sur place.

Nous suivrons cette affaire de près, elle intéresse non seulement les spécialistes mais la défense du Tonkin.

---

PETITE REVUE FINANCIÈRE  
Société nouvelle de Kébao  
(*Le Journal des débats*, 27 octobre 1898)

Société nouvelle de Kébao  
(*Le Journal des débats*, 27 octobre 1898)

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 septembre.

Les comptes présentés aux actionnaires révèlent une aggravation nouvelle de la situation, déjà si mauvaise l'année précédente. Au solde débiteur ancien de 312.248 fr. 67 est venue s'ajouter une nouvelle perte de 603.998 fr. 87, ce qui porte à 916.247 fr. 51 le solde débiteur au 31 décembre 1897.

Les stocks de charbon ont diminué dans des proportions considérables. De 241.086 fr., ils sont tombés à 127.400 fr. et ils ont encore subi une réduction à l'inventaire par suite de la diminution de la moyenne du prix de revient qui leur a été appliquée et aussi en raison de la baisse du taux de la piastre.



Les ventes de charbon ont produit une perte de 519.422 fr. Dans cette somme, l'agence de Hong-Kong figure pour 422.173 fr. pour une vente de 27.659 tonnes, et celle de Shanghai pour 129.996 fr. sur 12.760 tonnes.

Les créanciers divers figurent pour 55.556 fr. Il existait en outre deux comptes d'avances à rembourser, soit 121.000 fr. prêtés par la Banque de l'Indo-Chine, 95.000 fr. par les membres du conseil d'administration et 70.000 fr. par divers. La Banque de l'Indo-Chine était garantie par des marchandises ; les autres avances ont été consolidées par un emprunt hypothécaire réalisé au cours de l'exercice actuel.

Il y avait 75.000 fr. de frais généraux et 78.000 fr. environ de sommes dues comme salaires et appointements, enfin les fonds disponibles étaient réduits à 9.159 fr., malgré les ressources nouvelles que le conseil avait réussi à se procurer.

Dans ces conditions, il semble difficile d'éviter une liquidation de l'affaire.

---

#### Tonkin

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> décembre 1898)*

On nous écrit de Kébao :

Nous avons eu toutes les malchances. Un éboulement formidable a eu lieu, rappelant celui de Saint-Gervais, la montagne est descendue brisant et démolissant tout.

De plus, l'argent pour payer les ouvriers a fait défaut au dernier moment.

La situation est des plus critiques et nous ne savons pas de quoi sera fait demain.

M. Dupuis a dû voir M. Doumer ces jours-ci pour lui exposer notre situation. Mais que peut le gouvernement dans ce désastre imminent ?

---

#### Société nouvelle de Kébao

*(Le Journal des débats, 25 décembre 1898)*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui avait été convoquée pour le 5 décembre à l'effet de délibérer sur la dissolution de la société a été décommandée.

Le conseil explique ainsi sa décision : « La combinaison financière que nous poursuivions depuis quelque temps ayant abouti, l'assemblée qui avait été convoquée n'a plus d'objet et n'aura pas lieu. »

L'actif comprend la propriété pleine et entière de l'île de Kébao, avec les gisements miniers qu'elle contient et les installations, le chemin de fer, etc., que la société y a construit ; mais suffit-il à couvrir le passif ?

La combinaison qui va intervenir sauvegardera-t-elle les intérêts des actionnaires, des obligataires et même des associés de l'ancienne société, comme l'assure le conseil d'administration, ou bien doit-elle avoir le sort des précédentes ?

---

#### INGÉNIEURS

#### Nominations

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 29 décembre 1898)*

M. Touren (Saint-Étienne, 1879), précédemment ingénieur aux mines de Kébao (Tonkin), est nommé ingénieur en chef des mines de Lalle, à Bessèges (Gard), en remplacement de M. Perrève, dont nous annonçons plus haut la nomination à la direction de Villebœuf.

---

Tonkin  
Le sauvetage de Kébao  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 décembre 1898)

L'assemblée de la Société de Kébao qui avait été convoquée avec l'ordre du jour « Dissolution » a été contremandée par la circulaire suivante du conseil d'administration : « La combinaison financière que nous poursuivions depuis quelque temps ayant abouti, l'assemblée qui avait été convoquée n'a plus d'objet et n'aura pas lieu. » Nous ajouterons que la Société possède en toute propriété l'île de Kébao d'une surface de 85.000 hectares dont la valeur est bien supérieure au montant de son passif, même en ne comptant pour rien les gisements houillers, le chemin de fer, etc. Il est donc probable qu'une combinaison interviendra qui sauvegardera dans la mesure du possible les intérêts des obligataires, des actionnaires de la Compagnie nouvelle de Kébao et même des associés de l'ancienne Société.

Quel est le mystérieux sauveur de Kébao ? Nous le dirons probablement sous peu.

---

SÉQUESTRE DE KÉBAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1899)

Six mois se sont écoulés depuis que la société de Kébao s'est décidée à interrompre son exploitation de charbonnage. Nous n'avons pas la force de nous élever contre la décision de cette société qui n'a pas voulu ajouter le sacrifice de quelques millions à ceux qu'elle avait déjà dépensés. Il est regrettable pour elle, il est regrettable pour nous, qu'au lieu d'employer dans le passé le capital de cette société à la construction d'un véritable port de guerre au lieu-dit Port-Wallut, on ne l'ait pas consacré uniquement aux travaux de mine et à l'exploitation du charbon.

Sans doute la création d'un port à Port-Wallut était heureuse et elle sera inévitablement reprise un jour ou l'autre. Mais c'était là une œuvre prématurée et mieux eût valu consacrer tout le capital à l'extraction du charbon. Le moindre résultat aurait pu changer l'opinion des actionnaires et les amener à de nouveaux sacrifices.

Enfin, la chose est faite et la société ne veut plus continuer. Il nous semble que, pour fâcheux que soit ce résultat, la société aurait dû proclamer bien haut sa résolution irrévocable et entrer dans la période de la liquidation définitive. Effectuer en ce moment une telle liquidation pourrait encore produire certains résultats : alors que le matériel n'a pas encore perdu beaucoup de sa valeur. Retardée, comme elle semble devoir l'être, cette liquidation ne pourra être que désastreuse. Quand la voie ferrée établie entre Port-Wallut et Kébao sera interrompue, quand les puits seront mal entretenus et s'écrouleront, combien vaudra tout ce matériel qui a coûté si cher et ne faudra-t-il pas le donner pour un morceau de pain ?

La liquidation, qui est chose nécessaire pour les intérêts bien entendus des actionnaires, est encore plus nécessaire pour sauvegarder les intérêts des derniers ingénieurs, des derniers mineurs européens de cette société. Pour être restés plus longtemps que d'autres fidèles à la fortune de la société charbonnière, ces ingénieurs et ces mineurs européens ne sont que plus intéressants. Il ne devraient pas rester plus longtemps exposés aux hasards d'une liquidation malheureuse.

Ils ne devraient pas surtout être forcés à venir les uns après les autres plaider devant les tribunaux pour faire reconnaître leurs légitimes créances. Pourquoi faut-il que ces

malheureux soient obligés de laisser entre les mains du fisc et des avocats-défenseurs une partie de ce salaire qu'il ont péniblement gagné autrefois ? Pourquoi toutes ces procédures individuelles au lieu de recourir à une procédure générale qui permettrait de reconnaître tous les droits avec le moins de frais possible.

L'obstacle, nous dit-on, proviendrait de notre loi même. La Société de Kebao ne peut être mise en faillite parce que son siège social serait à Paris et non au Tonkin. Nous ne voulons pas discuter sur ce point, bien qu'il nous semble singulier que notre loi soit ainsi faite. Mais à supposer qu'il en soit ainsi, n'y a-t-il dans notre code un moyen quelconque applicable au moins provisoirement à la situation actuelle.

Qu'est devenue aujourd'hui cette mine de Kébao, dont l'exploitation s'ouvrait naguère sous de si brillants aspects, sinon la propriété commune de la société et de ses créanciers. Un jugement prochain peut même l'accorder d'une façon exclusive à ces derniers. En tous cas, cette propriété est dès à présent litigieuse et, comme toutes les propriétés litigieuses, elle peut être placée sous séquestre.

Le séquestre, que prévoit l'article 1961 de notre Code civil, est une mesure provisoire qui ne lèse les intérêts de personne et qui prépare la liquidation future. Elle permet de reconnaître les créances avec le minimum de frais ; elle permet même une exploitation provisoire et mesurée de la mine. Cette situation d'attente peut enfin se dénouer de deux façons bien différentes. Ou la société revient à de meilleures affaires et, dans ce cas, on lui remet la libre disposition de ses biens une fois que les créanciers sont désintéressés. Ou bien la situation s'aggrave et le séquestre se transforme en une liquidation qu'il a pour ainsi dire préparée.

Parmi tous les créanciers de la société, le Protectorat est sans contredit le principal à raison des redevances minières qui lui sont dues. Il est même à croire qu'il finira par absorber tout le prix de l'adjudication, pour peu que ces redevances aillent en s'accumulant. Or il nous semble que le Protectorat devrait se préoccuper non seulement de ses intérêts, mais encore des intérêts des ingénieurs et des mineurs européens qui travaillent actuellement, car le Protectorat représente les intérêts généraux.

Or nul n'est mieux placé que lui pour provoquer la solution soit définitive, soit provisoire. La solution définitive, il peut l'obtenir en prononçant la déchéance de cette société et en requérant la mise en adjudication publique. À plus forte raison, le Protectorat a qualité pour provoquer la mesure provisoire du séquestre.

Toutes ces mesures protectrices des intérêts des tiers pourraient même avoir une influence heureuse pour les intérêts de l'État. La concession de Kebao est anormale en ce sens que le Protectorat a concédé à la fois le fonds comme le tréfonds. Or tout le monde sait les conséquences inattendues auxquelles on est arrivé avec une concession de cette nature. Souvent, le Protectorat a dû négocier pour obtenir le lopin de terre nécessaire à l'installation, aujourd'hui d'un bureau de postes et télégraphes et le lendemain d'une gendarmerie. Le poste de douané lui-même n'a pu, pour cette dernière raison, être installé à Port-Wallut, on l'a établi en dehors, à l'île des Pirates [Zabiaca]. Si donc le Protectorat provoquait aujourd'hui le séquestre de cette mine, il pourrait obtenir, moyennant l'abandon de tout ou partie des redevances minières, la propriété du sol ou du fonds, et la concession de Kebao rentrerait par suite de cette mesure dans la classe des concessions de mine ordinaires.

---

DÉCLARATIONS DE FAILLITES  
(Jugements du 29 juillet)  
(*Le Temps*, 2 août 1899)

Société nouvelle de Kébao, exploitation agricole, commerciale, minière et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin), 19, av. de l'Opéra.

---

Tonkin  
Société nouvelle de Kébao  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1899)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 29 juillet, a déclaré en état de faillite ouverte la Société nouvelle de Kébao (Société anonyme en liquidation), ayant pour objet l'exploitation agricole, commerciale, minière et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin), dont le siège est à Paris, 19, avenue de l'Opéra. Le même jugement, qui reporte au 1<sup>er</sup> mai l'ouverture des opérations de la faillite, a nommé M. Buttenet [Buttner], juge-commissaire, et M. Faucon, syndic provisoire.

---

Société nouvelle de Kébao  
(au capital de 1 million de francs)  
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1899)

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai, les actionnaires ont prononcé la dissolution de la société et nommé liquidateurs MM. Émile Cugnin et Victor Ledien avec les pouvoirs indiqués à l'article 47 des statuts.

---

Tribunal de Commerce de la Seine  
Faillites du 29 juillet  
(*Le Figaro*, 3 août 1899)

De la « Société nouvelle de Kébao », société anonyme (en liquidation), ayant pour objet l'exploitation agricole commerciale minière et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin), dont le siège est à Paris, 19, avenue de l'Opéra.

M. Buttner, juge-commissaire ; M. Faucon, syndic provisoire.

---

NOUVELLES MILITAIRES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1899)

Par décision ministérielle du 17 août 1899, M. Guillaud (Antoine-Charles-Henri), médecin de 2<sup>e</sup> classe de la marine, en congé sans solde et hors cadres, depuis la 25 avril 1899, pour servir à la Société des mines de Kébao (Tonkin), a été réintégré dans le cadre des officiers de son grade, à compter du 25 août 1899, conformément au décret du 12 juin 1886.

M. Guillaud, qui est affecté au port de Cherbourg, prendra rang sur la liste générale d'ancienneté des médecins de 2<sup>e</sup> classe à la date du 30 novembre 1893, déduction fait de trois ans quatre mois qu'il a passés dans la position hors cadres.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1899)

Samedi à Kébao vente judiciaire également d'une partie du matériel de l'ancienne exploitation minière.

Plusieurs industriels d'Haïphong, de Hanoï et de Lang-Son ont acheté là, dans de bonnes conditions, des locomotives, des treuils, des machines diverses, etc.

---

Société Nouvelle de Kébao  
Vérifications et affirmations des créances. — Créanciers étrangers  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 octobre 1899)

Les créanciers domiciliés à l'étranger de la faillite de la Société nouvelle de Kébao, société anonyme en liquidation, ayant pour objet l'exploitation agricole, commerciale, minière et industrielle de l'île de Kébao (Tonkin), dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 19, sont invités à se présenter le 6 avril 1899, à 10 heures, au tribunal de commerce, salle des assemblées de créanciers pour procéder à la vérification et à l'affirmation de leur créance, soit en personne, soit par un fondé de pouvoirs. Les titres, accompagnés d'un bordereau, doivent être remis, s'ils ne l'ont été déjà, dans le plus bref délai, et, dans tous les cas, avant le jour de l'assemblée, entre les mains du syndic de la faillite, M. Faucon, rue Lagrange, 16, syndic. — *Le Droit*, 29/10/1899.

---

Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1899)

Liste des passagers partis par *Manche*, le 1<sup>er</sup> novembre 1899.

Pour Marseille : MM. ... Fauletier, ingénieur de Kébao ; ... Reboul, employé de Kébao ; Pelatan, employé de Kébao...

---

Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1899)

Liste des passagers partis par *Manche*, le 17 mai 1899.

Comte et sa femme, employé de Kébao...

---

Chine  
Le charbon du Tonkin à Shanghai  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1899)

550.000 tonnes de charbon de terre, estimées à 8 millions de haïkwan taëls, sont entrées dans ce port pendant l'année qui nous occupe :

	tonnes	taëls
Charbon japonais	476.000	3.500.000

Charbon du Tonkin	22.000	164.000
Charbon de Grande-Bretagne	24.000	208.000
Et l'Australie a fourni	24.000	128.000

Le total donne une augmentation de 105.000 tonnes sur l'exercice précédent.

Il est satisfaisant de constater que nos charbons du Tonkin commencent à trouver un débouché à Shanghai. La mine de Kébao a fait à elle seule le total de l'importation de notre colonie. Cette qualité est fort appréciée par quelques usines et surtout pour le chauffage. Les charbons de Hongay\* s'effritent, paraît-il, et sont par conséquent moins demandés et s'introduiront plus difficilement sur ce marché que ceux de Kébao. Cependant, les briquettes faites avec de la « poussière japonaise » et du « Hongay » ont donné d'assez bons résultats aux industriels qui en ont fait l'essai. Nos charbons auraient donc une place mieux marquée si des moyens de transport plus réguliers et plus nombreux reliaient nos possessions indo-chinoises au port de Shanghai.

DE BEZAURE,  
Consul général de France.

---

À la date du 1<sup>er</sup> avril 1896, une autre société fut instituée et substituée à la première sous le nom de Société nouvelle de Kébao au capital de 7.000.000 de francs.

Cette dernière société, comme celle qui l'avait précédée, a été déclarée en faillite le 29 juillet 1899. Le charbon de Kébao est de même nature que celui de Hongay, c'est-à-dire anthraciteux, mais il est moins friable. Il est également très utilisable à condition d'être transformé en briquettes.

Le terrain houiller de l'île de Kébao affleure sur un tiers de la superficie de l'île, c'est-à-dire sur environ 8 à 10.000 hectares.

Les principales couches constatées et qui étaient exploitées par la Société sont au nombre de 4 :

- Kébao qui comprend sept couches de 1 m à 1 m 80 de puissance ; .
- les îlots qui comprennent sept couches de 0 m 60 à 1 m 60 de puissance ;
- Cai-Dai qui comprend dix couches de 0 m 90 à 3 m 50 de puissance ;
- Remaury qui comprend huit couches de 0 m 50 à 3 m 50 de puissance.

Dans les mines de Cai-Dai, des îlots et de Remaury, l'exploitation se faisait par galerie.

À Kébao, il existe un puits d'une profondeur de 140 mètres et qui porte, le nom de puits « de Lanessan ».

L'épuisement se faisait au moyen de cages d'extraction à double effet contenant deux cuves de un mètre cube et dont le va-et-vient était effectué au moyen d'un câble mû par un treuil à vapeur.

Les principaux débouchés étaient Hong-kong, Canton, Swatow, Amoy, Saigon, Singapour.

Malheureusement, cette société n'a jamais pu être en mesure de répondre aux commandes qui lui étaient faites.

Kébao extrayait mensuellement une moyenne de 9.000 tonnes sur lesquelles il faut défalquer 4.000 tonnes de déchet, ce qui réduisait la quantité de charbon à livrer au commerce à 15.000 tonnes, chiffre dérisoire si l'on considère qu'il fallait au moins une vente de 20.000 tonnes par mois pendant deux ou trois ans pour permettre à la société de rentrer dans ses premiers frais d'installation, avant même de commencer à réaliser quelques bénéfices.

De l'avis de toutes les personnes compétentes, les moyens employés ont été très coûteux et défectueux. Un chemin de fer de 15 kilomètres de longueur relie Kébao à

Port-Wallut. La construction de la voie et de nombreux ponts, l'achat et l'entretien des machines et des wagons ont coûté plus de deux millions de francs.

Ce chemin de fer a été construit dans le but d'amener le charbon à Port-Wallut où se trouve un port en eau profonde.

Les différentes mines étant toutes avoisinantes de Kébao, on s'étonne, à juste titre, qu'on ait pas songé à installer en ce point le port d'embarquement, d'autant mieux que, de l'opinion des personnes compétentes, un appontement assez long pour permettre l'accostage des navires du plus fort tonnage n'eut pas coûté plus de 500.000 fr. (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 391).

---

Port-Wallut  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1890)

À signaler le passage ici, d'un entomologiste allemand qui vient recueillir des collections à Hongay, Kébao et Port Wallut.

Nous, qui habitons la région depuis plusieurs années, nous ne nous étions jamais aperçus que l'on pût trouver ici des plantes ou des coléoptères particulièrement intéressants.

---

VENTE DE L'ÎLE DE KÉBAO  
(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1900)

Nous attirons spécialement l'attention des capitalistes sur la vente aux enchères de l'île de Kébao, située au Tonkin, qui aura lieu au Palais de Justice, à Paris, le 2 février prochain, par le ministère de M<sup>e</sup> Audouin, avoué.

Cette île, d'une superficie de 35.000 hectares environ, contient, entre autres, des gisements importants de charbon anthraciteux ; un chemin de fer de 14 kilomètres relie la plupart des puits à la magnifique rade de Tien-Yen que possède l'île. Des sommes considérables ont été dépensées pour les installations et travaux d'exploitation ; l'ère des dépenses onéreuses paraît close et l'affaire se présente aujourd'hui dans les conditions les plus favorables. Les industries prennent dans ces contrées un développement de plus en plus grand et assurent au charbon un débouché des plus importants. En dehors de la valeur minière, il y a de nombreux éléments d'exploitations industrielles et agricoles qui n'ont pas encore été mis en valeur et qui seront un appoint très important.

La mise a prix est fixée à 200.000 francs. Pour consulter les plans et pour renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Audouin, avoué à Paris, rue de Choiseul, n<sup>o</sup> 2.

---

Avis aux amateurs d'îles  
(*Le Figaro*, 24 novembre 1900)

On vient de poser dans les cadres d'affiches légales l'avis de la vente « aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine », de l'île de Kébao, province de Quang-Yen, au Tonkin.

Cette île a une contenance de 25.000 hectares, et dans le lot seront compris les rochers et îlots qui l'entourent à 2 kilomètres à la ronde. On donne en outre, et par-dessus le marché, les « immeubles par nature » de l'île de Kébao, tels que ports, quais,



maisons d'habitation, bâtiments en fer, bâtiments en briques. On donne une voie ferrée de 2.214 mètres de rails, un chemin de fer et ses accessoires et enfin les cinq groupes de bâtiments de l'île : Port-Wallut, Kébao-ville, Kébao-mines, Cai-Dai-mines où se trouve le puits Lanessan et Cai-Dai-ville. Le tout, pour combien ? Pas 5 millions, pas 4, pas 3, pas 2, pas 1, pas même 500.000 francs !

Le tout est mis à prix à la somme de 200.000 francs, et sera adjugé le samedi 2 février prochain, à deux heures de relevée, au Palais de justice de Paris.

L'île avait été concédée a une société minière qui a fait faillite, et c'est à la requête du syndic que la vente est poursuivie.

---

Suite :

[Société civile du domaine de Kébao \(1901-1921\).](#)